



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2019- 218 bis

Publié le 19 juillet 2019

# **SOMMAIRE**

## **DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE DES HAUTS-DE-FRANCE**

Arrêté préfectoral portant sur la programmation 2019-2022 des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens prévus à l'article L.313-11-2 du code de l'action sociale et des familles pour les organismes gestionnaires d'établissement mentionnés au 8° du I de l'article L.312-1 du même code

## **GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE DE L'ARTOIS – CENTRE HOSPITALIER DE LA BASSÉE**

Décision n° 23/2019 modifiant la décision n° 02/2019 portant attribution de compétences / GHT de l'Artois  
Décision n° 09/2019 modifiant la décision n° 07/2018 portant attribution de compétences et délégation de signature au personnel de direction



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction Régionale de  
la Jeunesse, des Sports  
et de la Cohésion  
Sociale  
Hauts de France

Pôle des Politiques  
Sociales

**Arrêté portant programmation 2019-2022 des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens prévus à l'article L. 313-11-2 du code de l'action sociale et des familles pour les organismes gestionnaires d'établissements mentionnés au 8° du I de l'article L. 312-1 du même code**

Le Préfet de la région Hauts de France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'Ordre national du Mérite

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 313-11-2 et L. 345-1 ;

Vu l'article 125 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

Vu le décret en date du 21 avril 2016 portant nomination de M. Michel LALANDE en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement en date du 25 juin 2019 ;

Considérant qu'en vertu de l'article 125 de la loi n°018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, la programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens sur la période 2019-2022 est arrêtée par le Préfet de région ;

Sur proposition du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Hauts de France :

## ARRÊTE

### Article 1 :

La conclusion des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens entre d'une part les organismes gestionnaires des établissements et services mentionnés au 8° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles mentionnés en annexe 1 et, d'autre part, le préfet de la région Hauts-de-France, fait l'objet d'une programmation pluriannuelle mentionnée en annexe 2 du présent arrêté.

Pour les exercices 2021 et 2022, la signature des contrats des établissements dont le siège est situé dans le département du Nord est prévue en pourcentage des volumes financiers représentatifs des établissements et services visés au 1<sup>er</sup> alinéa, selon les tableaux suivants l'annexe 3. Cette programmation sera actualisée par arrêté préfectoral modificatif au présent arrêté.

Cette programmation, établie pour une durée de quatre ans, est révisable jusqu'au 31 décembre 2022.

### Article 2 :

Sous réserve de l'accord des parties prenantes aux contrats mentionnés à l'article 1, les établissements et services mentionnés au 8° du I de l'article L. 312-1 d'un même gestionnaire, implantés dans plusieurs départements de la région, font l'objet d'un seul contrat.

### Article 3 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Lille, 5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039 59014 Lille cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

### Article 4 :

Madame la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales, les Secrétaire Généraux des Préfectures de département, Monsieur le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille le 30 JUIN 2019



Michel LALANDE

**Annexe 1**

**Liste des établissements et services mentionnés au 8° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles implantés dans la région Hauts-de-France (données au 31.12.2018).**

Département	Gestionnaire		CHRS		Nombre de CHRS dans le département rapporté au total régional	Volume des produits de la tarification en % de la dotation régionale limitative
	Raison sociale	FINESS juridique	Raison sociale	FINESS géographique		
AISNE	Accueil et promotion	20005260	CHRS	20004560		1,31%
			Hébergement d'urgence	20014700		0,16%
	Coallia	750825846	CHRS	20014692		1,67%
			Hébergement d'urgence	20015327		0,86%
	Fondation des Diaconesses de Reuilly	780020715	CHRS les 14 maisons	20015764		1,31%
			Hébergement d'urgence	20016218		0,16%
<b>Sous-total département Aisne</b>	<b>3</b>		<b>6</b>		<b>3%</b>	<b>5,48%</b>
Nord	ABEJ	590034773	Hébergement ABEJ	590034781		2,77%
			Accueils de jour ABEJ	590056453		0,74%
	AFR	590800801	CHRS AFR	590783726		1,84%
			Hébergement de stabilisation AFR	590783726		0,28%
			CAVA AFR	590797080		0,27%
	Accueil insertion Rencontre	590042123	Hébergement de stabilisation AIR	590044897		0,18%
	Accueil Sambre Avesnois (ASA)	590060257	Hébergement de stabilisation ASA	590044889		0,15%
	AFEJI	590799912	CHRS AFEJI Maubeuge	590045563		4,46%
			Hébergement de stabilisation La Phalecque	590780417		
			CHRS LA PHALECQUE	590780417		
			CHRS JEAN MACE	590801387		
CHRS AFEJI			590056958		0,31%	
Hébergement d'urgence	590056958		0,31%			

	AJAR	590799755	CHRS AJAR	590787149		0,96%
	ALEFPA	590799730	CHRS Capharnaüm	590035440		0,68%
			Hébergement de stabilisation Capharnaüm	590050936		0,17%
			CHRS Le Hameau isolés et couples	590044921		0,54%
			Alter-Egoux-CHRS Le Hameau familles	590044921		0,42%
			Alter-Egoux- Hébergement d'urgence Le Hameau isolés et couples	590051298		0,16%
	APS	590001608	CHRS de Maubeuge	590787065		1,30%
			Hébergement d'urgence Maubeuge	590787065		0,50%
			Hébergement de stabilisation de Maubeuge	590787065		0,34%
			CHRS de Bachant	590019949		0,34%
			Hébergement de stabilisation de Bachant	590019949		0,52%
			Accueil de jour APS	590019949		0,10%
	ARPE	590800041	CHRS Charles Dupré	590034807		1,45%
			Hébergement de stabilisation ARPE	590050738		0,51%
			CAVA ARPE	590034807		0,13%
			Accueil de jour L'estime	590034807		0,11%
			Hébergement d'urgence	590050738		0,29%
	Association action éducative et sociale (AAE)	590805180	CHRS Le Relais familles	590796629		0,87%
			Hébergement d'urgence	590796629		0,17%
			CHRS Le Relais isolés hommes seuls	590796629		0,85%
			Hébergement d'urgence	590796629		0,18%
			Hébergement de stabilisation AES	590796629		0,18%
	Béthel Hébergement	590001400	CHRS Béthel	590001400		1,67%
	CAO Flandres	590050878	SIAO de Dunkerque	590050886		0,30%

Croix Rouge Française du Nord-Ouest Amiens	750721334	CHRS Croix Rouge Française Valenciennes	590787156	0,60%
		Hébergement de stabilisation de Valenciennes	590787156	0,21%
		Hébergement d'urgence Valenciennes	590787156	0,15%
CCAS de Caudry	590797726	Hébergement de stabilisation Le trait d'union	590044822	0,32%
Entraide Denaisienne	590044764	Hébergement de stabilisation Le Triangle	590050555	0,33%
EOLE	590001392	CHRS l'Escale	590035804	0,88%
		CHRS Eugénie Smet Familles	590801353	0,75%
		CHRS Hommes Isolés Pont neuf	590783700	0,90%
		CAVA Relais travail	590801353	0,14%
		Hébergement d'urgence	590035804	0,40%
Fondation Armée du Salut	750721300	CHRS Les Moulins de l'Espoir	590788840	1,44%
		Hébergement de stabilisation Les Moulins de l'Espoir	590788840	1,81%
		Hébergement d'urgence Les Moulins de l'Espoir	590788840	0,55%
France horizon	750806606	CHRS Villeneuve d'Ascq	590008124	0,87%
		CHRS Le Cliquenois	590788337	0,86%
Havre	590044830	Hébergement Le gîte La Passerelle	590044848	0,26%
Home des Flandres	590001731	CHRS Brézin	590797254	0,33%
		CHRS Poutains	590797254	0,70%
		Hébergement d'urgence Brézin et Poutains	590797254	0,14%
La pose	590002283	CHRS La Pose	590791760	1,16%
		Hébergement d'urgence La Pose	590791760	0,18%
La Sauvegarde du Nord	590799631	CPOM- CHRS les tisserands	590045316	3,79%
		CPOM- CAVA	590038824	0,24%
		CPOM-hébergement d'urgence	590050571	0,44%
Les compagnons de l'espoir	590027538	CHRS La parenthèse	590030268	1,01%
		CHRS La Maisonnée	590038907	0,42%
		CHRS STABILISATION La parenthèse	590030268	0,26%
OSLO	590033478	Hébergement de stabilisation OSLO	590033528	0,25%

	PRIM'TOIT	590816682	CHRS Aquar'ailes	590044863	0,78%
			Hébergement de stabilisation Prim'toit Avesnes	590044814	
			Hébergement de stabilisation Prim'toit Cambrai	590044863	
			Hébergement d'urgence - Avesnes/Cambrai	590056933	
	Relais Soleil Tourquenois	590002291	CHRS Le Relais Soleil Tourquenois	590791810	0,59%
			Hébergement d'urgence RST	590791810	0,10%
	SOLFA Solidarité Femmes Accueil	590799946	Hébergement d'urgence l'Abri - disséminés	590058384	0,58%
			Hébergement d'urgence l'Abri familles		
			CHRS Thiriez	590788626	2,95%
			CHRS Home des mères	590788220	
	SOLIHA Flandres	590799680	CHRS Catry	590788212	
			CHRS Thérèse Caulier	590794293	1,25%
	SOLIHA Métropole Nord	590799706	SAU Femmes	590050837	0,25%
			CHRS Pierre Caron	590788758	1,01%
			CHRS Cap Ferret	590788402	0,90%
	Temps de vie	590805065	Hébergement d'urgence Disséminés	590051017	0,55%
			CHRS Temps de Vie	590787131	0,64%
	VISA	590800017	CHRS Rénovation	590783692	5,06%
			CHRS Rénaitre	590787859	
			CHRS Revivre	590788279	
CHRS Les petites haies			590796637		
CHRS hors les murs			590788709		
<b>Sous total Nord</b>	<b>31</b>	<b>87</b>	<b>56%</b>	<b>58,55%</b>	

Oise	ADARS	600106256	CHRS Etape	600106249		0,48%
			CHRS Harmonie	600102701		0,95%
			CHRS et hébergement d'urgence Mosaïque	600107894		0,65%
	Fondation des Diaconesses de Reuilly	780020715	CHRS et hébergement d'urgence E. Carpentier	600106298		1,63%
			CHRS et hébergement d'urgence le chemin	600001994		
	CCAS Beauvais	266000579	CHRS CAEPP	600012975		0,37%
	CCAS Compiègne	600010516	CCAS Compiègne	600010524		0,24%
	Les compagnons du marais	600000418	CHRS - 148	600008189		0,37%
			CHRS - 137	600101430		0,40%
			CHRS - femmes	600009310		1,46%
<b>Sous-total Oise</b>	<b>5</b>		<b>10</b>		<b>7%</b>	<b>6,54%</b>
Pas de Calais	4AJ	620003756	CHRS 4 AJ	620002188		0,15%
			Hébergement d'urgence	620002188		0,10%
	Accueil Neuf de Coeur	620021808	CHRS 9 de cœur	620119164		1,65%
			Hébergement d'urgence	620119164		0,15%
	Aide aux sans abris	620002139	CHRS Le petit Atre	620111708		1,03%
			Hébergement d'urgence	620111708		0,10%
	APSA	620001958	CHRS Schaffner	620019554		0,77%
			CHRS La Boussole	620110031		0,88%
			Hébergement d'urgence	620110031		0,15%
	AUDASSE	620002170	CHRS Audasse	620003772		0,43%
			Hébergement d'urgence	620028837		0,10%
	Blanzly Pourre	620004556	CHRS Blanzly Pourre	620028860		0,59%
			Hébergement d'urgence	620004564		0,12%
	Emmaüs St Omer	620026856	Emmaüs - Hébergement d'urgence	620026856		0,06%
	EPDAHAA	620031039	CHRS de la côte d'Opale	620115576		2,97%
			Hébergement d'urgence	620115576		0,25%
	FIAC	620000620	CAVA FIAC	620110023		0,11%
			CHRS FIAC	620103150		0,90%
			Hébergement d'urgence	620103150		0,11%
	Habitat insertion	620019190	CHRS Le phare	620004606		0,78%
			Hébergement d'urgence	620004606		0,23%
	Habitat Jeunes	620028142	HAI	620028878		0,23%
	La Vie Active	620110650	CHRS La vie active	620117697		2,19%
Hébergement d'urgence			620117697		0,10%	

	Le coin familial	620001347	CHRS féminin	620107169		0,74%
			Hébergement d'urgence	620107169		0,15%
			CHRS Les Copains	620104844		1,24%
			CHRS Masculin	620025247		0,84%
			CAVA Le coin familial	620032607		0,08%
	MAHRA-LE TOIT	620000661	CHRS Le chenai	620004531		0,55%
			Hébergement d'urgence	620004531		0,13%
			CHRS féminin	620104562		0,76%
			Hébergement d'urgence Mahra	620104562		0,15%
			CHRS masculin	620104554		0,81%
			CAVA les quatre coins	620106856		0,33%
			SIAO	nc		0,24%
			CHRS Charles Gide	620105122		0,96%
	<b>Sous-total Pas-de-Calais</b>	<b>14</b>		<b>37</b>		<b>24%</b>
<b>Somme</b>	AGENA	800001190	CHRS Les Hespérides	800003758		1,04%
			Hébergement d'urgence Agena	800019739		0,31%
	APAP	800001604	CHRS APAP	800007114		0,93%
	APREMIS	800003055	CHRS Le Relais	800009789		0,68%
	AVENIR	800001067	CHRS Avenir	800002263		0,55%
			Hébergement d'urgence	800002263		0,12%
	COALLIA	750825846	CHRS L. Michel	800005910		0,59%
			Hébergement d'urgence	800005910		0,53%
			LG- Logement Jeunes	800014870		0,11%
	Association Picardie d'accueil Le toit	800001182	CHRS Le Toit	800003733		0,61%
	Maisons d'accueil l'Ilot	750804684	La passerelle	800005647		0,52%
			Les Augustins	800020109		0,28%
			CHRS Thuillier	800005811		0,97%
UDAUS 80	800015083	Hébergement d'urgence	800015091		0,64%	
		SIAO	nc		0,28%	
<b>Sous-total département Somme</b>	<b>8</b>		<b>15</b>		<b>10%</b>	<b>8,18%</b>
<b>Total</b>	<b>61</b>		<b>155</b>		<b>100%</b>	<b>100%</b>

Annexe 2 de l'arrêté préfectoral fixant la programmation pluriannuelle de signature des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens mentionnés à l'article 1.

Année 2019

Département	Organisme gestionnaire		Etablissements concernés			Taux de contractualisation en % de CHRS sous contrat atteint pour chaque département	Taux de contractualisation en% de la dotation régionale limitative (montants au 31.12.2018 )
	Raison sociale	Finess juridique	Raison sociale	Finess géographique	Périmètre du contrat		
Oise	ADARS	600106256	CHRS Etape	600106249	Départemental	30,77%	60,15%
			CHRS Harmonie	600102701			
			CHRS et hébergement d'urgence Mosaïque	600107894			
Pas-de-Calais	Habitat jeunes	620028142	HAJ	620028878	Départemental	5,41%	0,29%
	Emmaüs St Omer	620026856	Emmaüs - Hébergement d'urgence	620026856	Départemental		
Somme	Maison d'accueil l'Illôt	750804684	La passerelle	800005647	Départemental	33,33%	1,77%
		750804684	Les Augustins	800020109			
			CHRS Thuillier	800005811			

## Année 2020

Département	Organisme gestionnaire		Etablissements concernés			Taux de contractualisation en % de CHRS sous contrat atteint pour chaque département	Taux de contractualisation en% de la dotation régionale limitative (montants au 31.12.2018 )
	Raison sociale	Finess juridique	Raison sociale	Finess géographique	Périmètre du contrat		
Aisne	Accueil et promotion	20005260	CHRS	20004560	Départemental	66.67%	1,47%
			Hébergement d'urgence	20014700			
Nord	ABEJ	590034773	Hébergement ABEJ	590034781	Départemental	39,08%	3,51%
			Accueils de jour ABEJ	590056453			
	Accueil insertion Rencontre	590042123	Hébergement de stabilisation AIR	590044897	Départemental		0,18%
			ALEFPA	590799730	CHRS Capharnaüm		590035440
	Hébergement de stabilisation Capharnaüm	590050936					
	CHRS Le Hameau isolés et couples	590044921					
	Alter-Egoux-CHRS Le Hameau familles	590044921					
	Alter-Egoux- Hébergement d'urgence Le Hameau	590051298					
	Relais Soleil Tourquennois	590002291	CHRS Le Relais Soleil Tourquennois	590791810	Départemental		0,69%
			Hébergement d'urgence RST	590791810	Départemental		

Oise	CCAS Beauvais	266000579	CHRS CAEPP	600012975	Départemental	79.93%	0,61%
	CCAS Compiègne	600010516	CCAS Compiègne	600010524	Départemental		
Pas-de-Calais	Le coin familial	620001347	CHRS et hébergement d'urgence féminin	620107169	Départemental	54,05%	3,05%
			CHRS Les Copains	620104844	Départemental		
			CHRS Masculin	620025247	Départemental		
			CAVA Le coin familial	620032607	Départemental		
	FIAC	620000620	CAVA FIAC	620110023	Départemental		1,12%
			CHRS et hébergement d'urgence FIAC	620103150	Départemental		
	Blanzly Pourre	620004556	CHRS Blanzly Pourre	620028860	Départemental		0,71%
			Hébergement d'urgence	620004564	Départemental		
	MAHRA-LE TOIT	620000661	CHRS Le chenal	620004531	Départemental		3,93%

			Hébergement d'urgence		Départemental		
			CHRS féminin	620104562	Départemental		
			Hébergement d'urgence Mahra		Départemental		
			CHRS masculin	620104554	Départemental		
			CAVA les quatre coins	620106856	Départemental		
			SIAO		Départemental		
			CHRS Charles Gide	620105122	Départemental		
<b>Somme</b>	AVENIR	800001067	CHRS et hébergement d'urgence Avenir	800002263	Départemental	66.67%	0,67%
	APAP	800001604	CHRS APAP	800007114	Départemental		0,93%
	Le toit	800001182	CHRS Le Toit	800003733	Départemental		0,61%

## Année 2021

Département	Organisme gestionnaire		Etablissements concernés			Taux de contractualisation en % de CHRS sous contrat atteint pour chaque département	Taux de contractualisation en% de la dotation régionale limitative (montants au 31.12.2018 )
	Raison sociale	Finess juridique	Raison sociale	Finess géographique	Périmètre du contrat		
Aisne et Somme	Coallia	750825846	CHRS (Aisne)	20014692	Supra départemental	66.67%	3,76%
			Hébergement d'urgence (Aisne)	20015327			
		750825846	CHRS et Hébergement d'urgence L. Michel	800005910		100,00%	
			LG- Logement Jeunes				
Oise	Les compagnons du marais	600000418	CHRS - sis 148 rue J.Jaures - CREIL	600008189	Départemental	100,00%	2,23%
			CHRS - sis 137 rue J. Jaures - CREIL	600101430			
			CHRS - femmes CREIL	600009310			
Pas-de-Calais	4AJ	620003756	CHRS 4 AJ	620002188	Départemental	78.38%	0,25%
			Hébergement d'urgence				
	Accueil Neuf de Coeur	620021808	CHRS 9 de cœur	620119164	Départemental	1,80%	
			Hébergement d'urgence				
	APSA	620001958	CHRS Schaffner	620019554	Départemental	1,80%	

			CHRS La Boussole	620110031			
			Hébergement d'urgence				
	EPDAHAA	620031039	CHRS de la côte d'Opale	620115576	Départemental		3,22%
			Hébergement d'urgence				
<b>Somme</b>	AGENA	800001190	CHRS Les Hespérides	800003758	Départemental	100,00%	1,35%
			Hébergement d'urgence Agena	800019739			
	APREMIS	800003055	CHRS Le Relais	800009789	Départemental		0,68%

## Année 2022

Département	Organisme gestionnaire		Etablissements concernés			Taux de contractualisation en % de CHRS sous contrat atteint pour chaque département	Taux de contractualisation en% de la dotation régionale limitative (montants au 31.12.2018 )
	Raison sociale	Finess juridique	Raison sociale	Finess géographique	Périmètre du contrat		
Aisne et Oise	Fondation des diaconesses de Reuilly	780020715	CHRS (Aisne)	20014692	Supra départemental	100,00%	3,10%
			Hébergement d'urgence (Aisne)	20015327			
			CHRS et hébergement d'urgence E. Carpentier	600106298		100,00%	
			CHRS et hébergement d'urgence le chemin	600001994			
Pas-de-Calais	Aide aux sans abris	620002139	CHRS Le petit Atre	620111708	Départemental	100,00%	1,13%
			Hébergement d'urgence				
	AUDASSE	620002170	CHRS Audasse	620003772	Départemental		0,53%
			Hébergement d'urgence				
	Habitat insertion	620019190	CHRS Le phare	620004606	Départemental		1,01%
			Hébergement d'urgence				
	La Vie Active	620110650	CHRS La vie active	620117697	Départemental		2,29%
			Hébergement d'urgence				
Somme	UDAUS	800015083	Hébergement d'urgence	800015091	Départemental	100,00%	0,92%

Annexe 3 de l'arrêté préfectoral fixant la programmation 2021 et 2022 de signature des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens mentionnés à l'article 1 pour le département du Nord.

Année	Nombre prévisionnel de contrats négociés au cours de l'exercice		Nombre prévisionnel de CHRS relevant du périmètre de ces contrats	Taux de contractualisation en% de la dotation régionale limitative (montants au 31.12.2018)
	dont contrats ayant un périmètre départemental	dont contrats ayant un périmètre supra-départemental		
2021	11	0	35	42,25%
2022	16	0	42	46,82%

**DIRECTION GENERALE**

Affaire suivie par : Catherine GHILLEBAERT

*N° 23/2019 - Annule et remplace la Décision n° 02-2019*

Objet : Attribution de compétences / GHT de l'Artois

## DECISION DU DIRECTEUR

**Le Directeur des Centres Hospitaliers de Lens, d'Hénin-Beaumont, de la Bassée et de Béthune-Beuvry ;**

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à 6143-35 relatifs aux compétences propres du chef d'établissement en matière de conduite générale et de délégation de signature ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 Janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 Juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif à la délégation de signature des directeurs d'établissement ;

Vu la nomination de Monsieur Edmond MACKOWIAK en qualité de Directeur du Centre Hospitalier de Lens à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2018 ;

Vu la nomination de Monsieur Edmond MACKOWIAK en qualité de Directeur du Centre Hospitalier d'Hénin Beaumont à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 ;

Vu la nomination de Monsieur Edmond MACKOWIAK en qualité de Directeur du Centre Hospitalier de Béthune à compter du 7 septembre 2015 ;

Vu la nomination de Monsieur Edmond MACKOWIAK en qualité de Directeur du Centre Hospitalier de La Bassée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-AUT-N° 2016-35 du 1<sup>er</sup> juillet 2016 relatif à la composition du Groupement Hospitalier de Territoire composé des Centres Hospitaliers de Béthune, d'Hénin-Beaumont, de la Bassée et de Lens ;

Vu l'arrêté DOS-DSES-AUT-N° 2016-58 du 29 août 2016 relatif à l'approbation de la convention constitutive du Groupement Hospitalier de territoire composé des Centres Hospitaliers de Béthune, d'Hénin-Beaumont, de la Bassée et de Lens ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-AUT-n° 2017-139 du 11 janvier 2018 portant approbation de l'avenant n° 1 à la Convention Constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire de l'Artois ;

# DECIDE

## CHAPITRE I<sup>er</sup> : ATTRIBUTIONS

### Article 1<sup>er</sup> :

Dans le domaine des compétences qui lui sont déléguées, chaque cadre de direction :

1. Assure la mise en œuvre de la politique de la Direction Générale dans ses différents aspects : humains, prospectifs, techniques, matériels, financiers en relation avec les directions fonctionnelles ayant en charge les domaines dont relèvent ces différents aspects,
2. Assume la réalisation et la responsabilité de travaux qui peuvent lui être confiés, exceptionnellement, hors de son champ de compétences directes définies à l'article 2.
3. Assure la mise en œuvre de la démarche qualité dans son secteur de responsabilité en collaboration avec la Direction Communication, Qualité et Risques.
4. Participe à la mise en place et la mise en œuvre de l'organisation en Pôles Inter-Etablissements du GHT de l'Artois.

### Article 2

Dans les conditions définies à l'article 1<sup>er</sup>, les attributions sont ainsi réparties :

**La Direction Générale Adjointe (DGA)** est placée sous la responsabilité de **Madame Emilie DEMAN**. Ses missions sont les suivantes :

- Coordonner la définition et la mise en œuvre des orientations stratégiques du GHT et de ses établissements. La Direction Générale Adjointe assure à ce titre :
  - L'organisation, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la Convention Constitutive et du Projet Médical Partagé.
  - La contractualisation avec les pôles d'activité inter-établissements et en assure le suivi.
  - Le suivi des projets mis en œuvre par les pôles d'activité en application de la stratégie du GHT.
  - Une contribution à la définition et à la mise en œuvre des actions de coopération avec les structures et les professionnels extérieurs.
  - La coordination des dossiers d'évaluation des activités autorisées.
  - Le management des cadres administratifs de pôle.
- Assurer le fonctionnement de la gouvernance institutionnelle du GHT et de ses établissements. La Direction Générale Adjointe assure à ce titre :
  - La coordination du calendrier des instances du GHT.
  - La préparation et la tenue du secrétariat du Comité Stratégique, du Collège Médical et de son bureau, du Comité Territorial des Elus Locaux, du Conseil des Chefs de Pôles et du Comité de Direction.
- Garantir la continuité et la conformité réglementaire des activités développées par le GHT et ses établissements.

**Madame Emilie DEMAN** assure par ailleurs les fonctions de directeur d'appui du Pôle Inter-Etablissements Neuro Cardio Vasculaire du GHT et d'administrateur des Groupements de Coopération Sanitaire suivants : GCS Hospitalo-Universitaire de l'Artois, GCS de Cancérologie de l'Artois et GCS de cardiologie publique interventionnelle de l'Artois.

**La Direction des Affaires Financières (DAF)** est placée sous la responsabilité de **Madame Claire LAURENT**. Elle est appuyée par **Madame Madeleine DOMITIN**, Directeur des Affaires Financières Adjoint et en charge de la délégation relative au parcours médico-administratif et à l'optimisation des recettes.

Ses missions sont les suivantes :

- La comptabilité de l'ordonnateur, l'animation du processus budgétaire, le suivi budgétaire,
- L'analyse financière et l'examen des conditions de l'équilibre financier des quatre établissements, notamment les Plans Globaux de Financement Pluriannuel des investissements et leur suivi, le pilotage des investissements,
- La préparation et le suivi des Etats Prévisionnels des Recettes et des Dépenses (EPRD) et de leurs annexes, et à cet effet, l'animation de la procédure budgétaire, la validation des Plans Globaux de Financement Prévisionnel (PGFP),
- L'optimisation de la facturation dans le cadre de la gestion des unités d'accueil patient et facturation, la gestion administrative des malades,
- La gestion de la trésorerie,
- La gestion de la dette et des emprunts,
- Le suivi des dossiers associatifs, des conventions à caractère financier, des subventions,
- La gestion des comptes analytiques, l'analyse de gestion et le pilotage médico-économiques sur les quatre établissements ou au niveau du GHT (notamment dans le cadre du projet médical partagé),
- L'élaboration et le suivi des coûts inhérents au GHT dans le cadre du budget G créé au sein de l'établissement-support
- La gestion du patrimoine immobilier et foncier (achats, ventes, locations, fiscalité) en dehors du projet de Nouvel Hôpital de Lens.
- Le management des contrôleurs de gestion de pôle.

**La Direction des Soins, La Direction de l'Environnement, de la Logistique, des Transports et des Achats et La Direction des Affaires Financières** assurent conjointement la gestion de la chambre mortuaire des Centre Hospitaliers de Béthune-Beuvry et de La Bassée.

**Madame Claire LAURENT** assure par ailleurs les fonctions de directeur d'appui du Pôle Inter-Etablissements Maladies Inflammatoires Métaboliques et Education Thérapeutique (MIME) du GHT et d'administrateur des Groupements de Coopération Sanitaire suivants : GCS Centre de dialyse du Lensois et GCS Pôle hospitalier de la Gohelle.

**La Direction de l'Environnement, de la Logistique, des Transports et des Achats** est placée sous la responsabilité de **Madame Emeline BERTRAND**. Ses missions sont les suivantes :

- Au titre des Achats :
  - La définition et la mise en œuvre de la politique achats.
  - La définition et la mise en œuvre des stratégies achats.
  - La programmation pluriannuelle des achats.
  - L'organisation des procédures de consultation.
  - Le rôle complet de gestionnaire technique sur son périmètre.
  - La gestion des contentieux fournisseurs.
  - Le rôle d'établissement ressource pour le GCS Pharma Hauts de France.
  - L'assurance d'une interface avec le GCS UNIHA.
- Au titre des Approvisionnements :
  - E-procurement
  - Assistance aux directions fonctionnelles pour le suivi budgétaire titre 2 et 3 et investissement (hors médicaments, DMS/DMI, réactifs de laboratoire et dépenses exécutées par la DAF)

- Magasins généraux, passation des commandes et liquidation des factures
  - Gestion des sinistres matériels en relation avec les assurances concernées (responsabilité civile, dommage aux biens, bris de machine et flotte automobile).
- Au titre des Transports :
- La gestion et l'optimisation des transports sanitaires.
  - La gestion et l'optimisation des transports de biens.
  - La gestion et l'optimisation de l'ensemble des flux internes et externes.
  - La gestion des vagemestres.
- Au titre de la Logistique :
- La gestion de la restauration,
  - La gestion des unités relais de blanchisserie,
  - La mise en œuvre, la gestion et le suivi de la délégation de service public (cafétéria, télévision, distribution automatique),
  - La gestion de la reprographie (hors Parc Libre-Service) et le suivi de la mise en œuvre de la politique de reprographie au sein des établissements,
  - La gestion des chambres mortuaires,
  - La gestion du standard et des équipes.
  - Gestion des archives Administratives et Médicales
  - L'assurance d'une interface avec le GCS UTIL.
- Au titre de l'Environnement :
- La gestion des filières de déchets liquides et solides, le développement et la coordination avec l'ensemble des directions du GHT d'une politique de développement durable.
  - La promotion du développement durable en lien avec l'ensemble des directions fonctionnelles.

**La Direction des Soins, La Direction de l'Environnement, de la Logistique, des Transports et des Achats et La Direction des Affaires Financières** assurent conjointement la gestion de la chambre mortuaire des Centre Hospitaliers de Béthune-Beuvry et de La Bassée.

*Madame Emeline BERTRAND assure par ailleurs les fonctions de directeur d'appui du Pôle Inter-Etablissements Cancérologie et Médico-Chirurgical du GHT.*

**La Direction Communication, Qualité et Risques (DCQR)** est placée sous la responsabilité de **Madame Virginie PIGOT**. Ses missions sont les suivantes :

- L'élaboration et la mise en œuvre de la politique qualité au sein des établissements du GHT.
- La coordination de la démarche d'amélioration continue de la qualité, et plus précisément la réalisation de la procédure de certification de l'Haute Autorité de Santé (HAS), et l'accompagnement des différents types de certifications et accréditations de l'établissement.
- La coordination de la gestion des risques.
- La gestion des plans d'urgence et de crise.
- Les relations avec les usagers (gestion des plaintes et réclamations, coordination des associations et des cultes).
- L'élaboration et la mise en œuvre de la politique de communication interne et externe.

**Madame Virginie PIGOT** est en outre désignée comme Présidente de la CDU du GHT pour représenter le Directeur auprès des patients et/ou des familles.

*Madame Virginie PIGOT assure par ailleurs les fonctions de directeur d'appui du Pôle Inter-Etablissements URMED du GHT.*

**La Direction du Biomédical (DBIO)** est placée sous la responsabilité de **Monsieur Olivier FROMENTIN**. Ses missions sont les suivantes :

- La proposition et la mise en œuvre du plan d'équipement médical pluriannuel du GHT, issu des besoins des utilisateurs et des arbitrages budgétaires.
- La maintenance réglementaire, préventive et curative, des installations et des équipements biomédicaux du GHT.

**Monsieur Olivier FROMENTIN** est en outre désigné délégué à la Protection des données dans le cadre du Régime Général de la protection des données (DPO/RGPD).

***Monsieur Olivier FROMENTIN** assure par ailleurs les fonctions de directeur d'appui des Pôles Inter-Etablissements Biologie Médicale - Hygiène hospitalière et Imagerie Médicale du GHT.*

**La Direction des Ressources Humaines (DRH)** est placée sous la responsabilité de **Madame Sylvie CHOQUET** et **Monsieur Nicolas VANRUMBEKE**.

**Madame Sylvie CHOQUET** assure :

- l'organisation et le suivi de la Conférence Territoriale de Dialogue Social.
- La coordination des plans de formation continue et de DPC des personnels non médicaux des établissements parties au GHT.

Les missions de **La Direction des Ressources Humaines** sont les suivantes :

- Le dialogue social dont l'organisation et le suivi de la Conférence Territoriale de Dialogue Social, et les instances représentatives du personnel des établissements.
- La coordination des plans de formation continue et de DPC des personnels non médicaux des établissements parties au GHT.
- La définition et la mise en œuvre de la politique sociale de l'établissement.
- L'organisation du temps de travail du personnel non médical.
- La définition du volet ressources humaines des actions programmées dans le cadre du projet médical.
- L'accompagnement social des opérations de réorganisation.
- L'amélioration des conditions de travail et la prévention des risques professionnels.
- La gestion du personnel non médical.
- Le suivi budgétaire et le développement du contrôle de gestion social.

***Madame Sylvie CHOQUET** assure par ailleurs les fonctions de directeur d'appui du Pôle Inter-Etablissements Femme-Mère-Enfant du GHT et **Monsieur Nicolas VANRUMBEKE** celles de directeur d'appui du pôle Inter-Etablissements Pharmacie et Stérilisation du GHT.*

**La Direction des Soins** est placée sous la responsabilité de **Madame Agnès WYNEN**. Ses missions sont les suivantes :

- La présidence de la CSIRMT du GHT et la présidence de la CSIRMT de chaque établissement du groupement.
- L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du projet de soins de GHT.
- La coordination générale des activités de soins infirmiers, de rééducation, et médico-techniques.
- L'accompagnement et la coordination des activités des cadres de pôles et des cadres paramédicaux.

- La gestion des ressources en personnels, en étroite collaboration avec la Direction des Ressources Humaines.
- Le développement de la qualité, la prévention et la gestion des risques liés aux activités paramédicales, en étroite collaboration avec la Direction Communication, Qualité et Risques (DCQR).
- La coordination de la Commission parcours patient (CPP).

**La Direction des soins** assure également des missions pour fluidifier le parcours des patients hospitalisés. A ce titre, elle assure :

- La coordination et la gestion du service social de l'établissement.
- La coordination et la gestion de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé-PASS (CHL-CHBB).
- La coordination et la gestion du service mandataire à la protection des majeurs (CHL).

**La Direction des Soins, La Direction de l'Environnement, de la Logistique, des Transports et des Achats et La Direction des Affaires Financières** assurent conjointement la gestion de la chambre mortuaire des Centres Hospitaliers de Béthune-Beuvry et de La Bassée.

**La Direction des Affaires Médicale et de la Recherche Clinique (DAMRC)** est placée sous la responsabilité de **Madame Francine BREYNE**. Ses missions sont les suivantes :

- La définition et la mise en œuvre de la politique de recrutement médical avec la mise en place d'équipes médicales communes de territoire.
- La mise en place d'une gestion prévisionnelle des compétences médicales afin d'accompagner la mise en place du Projet Médical Partagé du GHT.
- L'organisation et le suivi des instances médicales (collège médical, CME et les sous commissions).
- Les missions liées aux ressources médicales :
  - Les questions touchant à l'organisation médicale, à la permanence et la continuité des soins, le suivi des tableaux de service.
  - L'organisation du temps de travail du personnel médical avec notamment la validation et la signature des tableaux de service.
  - La définition du volet ressources humaines médicales des actions programmées dans le cadre du projet médical partagé.
  - La contractualisation du temps additionnel.
  - La gestion des carrières du personnel médical : gestion statutaire, la formation, le Développement Professionnel Continu (DPC) les prestations relatives à l'ensemble du personnel médical, dans le cadre des crédits ouverts.
  - La gestion et le suivi de la rémunération du personnel médical ainsi que des prestations relatives à l'ensemble du personnel médical.
  - La réalisation et le suivi du budget PM.
  - La gestion des instances médicales (sous commissions).
  - L'élaboration et le suivi des conventions relatives au partage de temps médical.
  - Missions liées à la recherche clinique : Organisation du recensement et du développement des activités de recherche clinique au sein de l'Etablissement.
  - Gestion et suivi des dossiers administratifs concernant les essais thérapeutiques médicaux.
  - Valorisation financière de la recherche clinique.
  - Suivi et valorisation des publications.

**Madame Francine BREYNE** assure par ailleurs les fonctions de directeur d'appui du Pôle Inter-Etablissements Soins Critiques du GHT.

**La Direction des Travaux, de la Sécurité et du Nouvel Hôpital (DTSNH)** est placée sous la responsabilité de **Monsieur Laurent ZADERATZKY**. Il est appuyé par **Monsieur Julien DEPRET** et **Monsieur Didier LEFEBVRE** qui exercent les fonctions de directeur adjoint au sein de la DTSNH. Les missions de la DTSNH sont les suivantes :

- Au titre du Nouvel Hôpital :
  - La maîtrise foncière du projet
  - La conduite des procédures administratives
  - Les recherches de financements complémentaires
  - Le pilotage opérationnel du projet architectural
  - La préparation et la mise en œuvre du déménagement
- Au titre des travaux et de la maintenance :
  - La définition et la mise en œuvre du Schéma Directeur Immobilier.
  - La maîtrise d'ouvrage des immobilisations.
  - La définition et la mise en œuvre de la politique de la maintenance préventive et curative des installations et des équipements.
  - La définition et la mise en œuvre du Schéma Directeur sécurité en lien avec les délégations à la sécurité de chaque établissement.
  - L'affectation des locaux.
- Au titre de la sécurité et de la Sûreté :
  - La définition et la mise en œuvre de la politique de sécurité incendie, et notamment l'élaboration du plan pluriannuel de sécurité.
  - La prise en compte, dans les opérations de travaux et de maintenance, des exigences de sécurité incendie.
  - La définition et la mise en œuvre de la politique de sécurité des biens et des personnes.
  - La gestion des relations avec les organismes extérieurs liés à la sécurité et à la Sûreté.

**Monsieur Laurent ZADERATZKY** assure plus spécifiquement la mission de directeur de projet du Nouvel Hôpital de Lens. A ce titre il assure le pilotage général du projet et anime l'équipe projet tout au long des différentes phases du projet. Il s'appuie sur l'AMO et la MOE et s'articule avec le pilotage médical du projet. Il rend compte au directeur général, informe l'équipe de direction et les instances du GHT de l'avancée du projet. Il travaille en étroite collaboration avec le chef de projet Nouvel Hôpital avec lequel il constitue un binôme, sécurisant ainsi le pilotage général du projet.

**Monsieur Julien DEPRET** est en charge de la Délégation aux Travaux et à la Maintenance du GHT (DTM). Il assure la mission de chef de projet du Nouvel Hôpital. Il suit les aspects techniques de définition du Schéma Directeur Immobilier du GHT et en assure la mise en œuvre opérationnelle en lien avec les directeurs de site.

**Monsieur Didier LEFEBVRE** a sous sa responsabilité la Délégation à la Sécurité et à la Sûreté pour les Centres Hospitaliers de Béthune-Beuvry et de La Bassée. Il est chargé du pilotage de la définition du Schéma directeur immobilier du GHT hors Nouvel Hôpital et de sa déclinaison au titre des projets d'établissement. Il travaille en étroite collaboration avec la DTM, et associe les directeurs de site. Au titre du Nouvel Hôpital, il coordonne la recherche de financements complémentaires. Il participe aux actions de communication interne et externe sur le Nouvel hôpital en appui de la DCQR du GHT qui reste pilote de cette communication. Il anime les relations institutionnelles et partenariales pour le chantier Nouvel Hôpital au titre des clauses sociales, sur les questions d'impact économique et sur le suivi du devenir du site actuel du centre hospitalier de Lens.

**Monsieur Laurent ZADERATZKY** assure également les fonctions de directeur d'appui du Pôle Inter-Etablissements Chirurgie du GHT et d'administrateur du GCS de cardiologie interventionnelle de l'Artois (CCV).

Par délégation du Directeur, **Monsieur Laurent ZADERATZKY** est en outre désigné en qualité de responsable des installations d'eau au sens de l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2010 relatif à la surveillance des légionnelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire et met en œuvre, à ce titre, la surveillance de ces installations.

**La Direction de la Filière Gériatrique (DFG)** est placée sous la responsabilité de **Madame Anne-Sophie DELHAYE, Monsieur Dominique DESCHILDRE et de Madame Elisabeth MONNIN**. Les missions de la DFG sont les suivantes :

- Coordonner la définition et la mise en œuvre des orientations stratégiques dans le cadre de la filière gériatrique de territoire :
  - Accompagner les pôles dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet médical partagé du GHT dans le domaine de la gériatrie.
  - Garantir un parcours de soins cohérent pour les personnes âgées gériatriques du territoire, en lien avec la commission parcours patient du GHT.
  - Développer les partenariats avec les acteurs impliqués dans la filière gériatrique de territoire.
  - Assurer la représentation administrative du GHT dans le domaine de la gériatrie auprès des partenaires extérieurs et des organismes de contrôle.

*Par ailleurs, Madame Anne-Sophie DELHAYE, Monsieur Dominique DESCHILDRE et Madame Elisabeth MONNIN assurent conjointement les fonctions de directeur d'appui du Pôle Inter-Etablissements Rééducation et Gériatrie du GHT.*

*Madame Anne-Sophie DELHAYE assure également les fonctions de directeur d'appui du Pôle Inter-Etablissements Addictologie et des pôles de Psychiatrie du Centre Hospitalier de Lens et du Centre Hospitalier d'Hénin-Beaumont.*

**La Direction du Système d'Information Hospitalier et du Numérique (DSIHN)** est placée sous la responsabilité de **Monsieur Jalal SOUJAD**. Il est appuyé par **Monsieur Olivier GAVREL** qui exerce la fonction de directeur adjoint au sein de la DSIHN.

Ses missions sont les suivantes :

- La préparation et la mise en place du Schéma d'Evolution du Système d'Information et de convergence.
- L'animation du Comité de gouvernance SIH (COPIH SIH).
- La prise en compte des besoins des utilisateurs du Système d'Information Hospitalier.
- Garantir les mesures d'organisation de la Direction du système d'Information Hospitalier du GHT, les mesures d'organisation du projet N@HO.
- Garantir la maîtrise d'ouvrage du SIH.
- Garantir la maîtrise d'œuvre informatique et son Assistance à maîtrise d'ouvrage.
- Garantir l'organisation opérationnelle de la Direction du Système d'information du GHT

### **Article 3**

La présente décision est applicable à compter du 15 juillet 2019.

Lens, le 10 juillet 2019

Le Directeur des 4 établissements du GHT de l'Artois,

**Edmond MACKOWIAK**

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom, positioned over the printed name Edmond MACKOWIAK.

## **DESTINATAIRES**

Madame Emilie DEMAN,  
Directeur Général Adjoint

Madame Claire LAURENT,  
Directeur des Affaires Financières

Madame Madeleine DOMITIN,  
Directeur des Affaires Financières

Madame Emeline BERTRAND,  
Directeur de l'Environnement, de la Logistique, des Transports et des Achats

Madame Virginie PIGOT,  
Directeur de la Communication, de la Qualité et des Risques

Monsieur Olivier FROMENTIN,  
Directeur du Biomédical

Madame Sylvie CHOQUET,  
Directeur des Ressources Humaines

Monsieur Nicolas VANRUMBEKE,  
Directeur Adjoint chargé des Ressources Humaines

Madame Agnès WYNEN,  
Directeur des Soins, Coordonnateur Général des Soins

Madame Francine BREYNE,  
Directeur des Affaires Médicales et de la Recherche Clinique

Monsieur Laurent ZADERATZKY,  
Directeur des Travaux, de la Sécurité et du Nouvel Hôpital

Madame Anne-Sophie DELHAYE,  
Directeur du Site d'Hénin-Beaumont

Monsieur Dominique DESCHILDRE,  
Directeur du Site de La Bassée

Madame Elisabeth MONNIN  
Directeur de la Filière Gériatrique (EHPAD Les Jardins de l'Estracelles)

Monsieur Jalal SOUJAD,  
Directeur du Système d'Information Hospitalier et du Numérique

Monsieur Didier LEFEBVRE,  
Directeur Adjoint chargé des Travaux, de la Sécurité et du Nouvel Hôpital

Monsieur Julien DEPRET,  
Directeur Adjoint chargé des Travaux, de la Sécurité et du Nouvel Hôpital

Monsieur Olivier GAVREL  
Directeur Adjoint du Système d'Information Hospitalier et du Numérique

## DIRECTION GENERALE

Affaire suivie par : Catherine GHILLEBAERT

N° 09/2019 - Annule et remplace la Décision n° 07/2018

**Objet : Attribution de compétence**

**Délégation de signature au personnel de direction**

# DECISION DU DIRECTEUR

Le Directeur du Centre Hospitalier de La Bassée,

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à 6143-35 relatifs aux compétences propres du chef d'établissement en matière de conduite générale et de délégation de signature ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 Janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 Juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif à la délégation de signature des directeurs d'établissement ;

Vu la nomination de Monsieur Edmond MACKOWIAK en qualité de Directeur du Centre Hospitalier de Lens à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2018 ;

Vu la nomination de Monsieur Edmond MACKOWIAK en qualité de Directeur du Centre Hospitalier de La Bassée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-AUT-N° 2016-35 du 1<sup>er</sup> juillet 2016 relatif à la composition du Groupement Hospitalier de Territoire composé des Centres Hospitaliers de Béthune, d'Hénin-Beaumont, de la Bassée et de Lens ;

Vu la convention cadre de mise à disposition des personnels sur les quatre établissements parties au GHT en date du 1er juillet 2016 ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-AUT-N° 2016-58 du 29 août 2016 relatif à l'approbation de la convention constitutive du Groupement Hospitalier de territoire composé des Centres Hospitaliers de Béthune, d'Hénin-Beaumont, de la Bassée et de Lens ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-AUT-n° 2017-139 du 11 janvier 2018 portant approbation de l'avenant n° 1 à la Convention Constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire de l'Artois ;

## DECIDE

## **CHAPITRE IER : ATTRIBUTIONS**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Dans le domaine des compétences qui lui sont déléguées, chaque cadre de direction :

1. Assure la mise en œuvre de la politique de la Direction Générale dans ses différents aspects : humains, prospectifs, techniques, matériels, financiers en relation avec les directions fonctionnelles ayant en charge les domaines dont relèvent ces différents aspects.
2. Assume la réalisation et la responsabilité de travaux qui peuvent lui être confiés, exceptionnellement, hors de son champ de compétences directes définies à l'article 2.
3. Assure la mise en œuvre de la démarche qualité dans son secteur de responsabilité en collaboration avec la Direction Communication, Qualité et Risques.
4. Participe à la mise en place et la mise en œuvre de l'organisation en Pôles Inter-Etablissements du GHT de l'Artois.

### **Article 2**

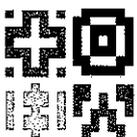
Dans les conditions définies à l'article 1<sup>er</sup>, les attributions sont ainsi réparties :

La représentation de la **Direction Générale du Centre Hospitalier de La Bassée** est placée sous la responsabilité de **Monsieur Dominique DESCHILDRE**, Directeur de Site. A ce titre, il assure les missions suivantes :

- Le suivi des affaires générales de l'établissement et la représentation administrative du Centre Hospitalier de La Bassée auprès des partenaires extérieurs et des organismes de contrôle, et en interne en l'absence du directeur.
- La définition de la mise en œuvre des projets mis en œuvre en application de la stratégie de l'établissement.
- Une contribution à la définition et à la mise en œuvre des actions de coopération avec les structures et les professionnels extérieurs.

La **Direction Générale Adjointe** est placée sous la responsabilité de **Madame Emilie DEMAN** qui assure les fonctions suivantes :

- Coordonner la définition et la mise en œuvre des orientations stratégiques de l'établissement. La Direction Générale Adjointe assure à ce titre :
  - La préparation et l'évaluation périodique du Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM).
  - L'organisation de l'élaboration et du suivi du projet d'établissement.
  - En lien avec le Président de la CME, la définition et le suivi de la mise en œuvre du projet médical.
- Garantir la continuité et la conformité réglementaire des activités développées par le Centre Hospitalier de La Bassée. La Direction Générale Adjointe assure à ce titre :
  - L'instruction des dossiers de demande ou de renouvellement d'autorisation d'activités de soins et d'équipements matériels lourds.
  - L'organisation des visites de contrôle et de conformité avec les organismes de tutelle.



- La gestion des inspections sanitaires : préparation, gestion de la procédure contradictoire, élaboration et suivi des plans d'actions.
  - La coordination du traitement des enquêtes thématiques.
  - Le management des cadres administratifs de pôle.
- Définir, organiser et superviser les coopérations de l'établissement avec les structures et professionnels extérieurs.
- Assurer le fonctionnement de la gouvernance institutionnelle. La Direction Générale Adjointe assure à ce titre :
- La coordination du calendrier des instances internes.
  - La préparation et la tenue du secrétariat du Conseil de surveillance, du Directoire.
  - Représente, par délégation du Directeur, le Centre Hospitalier de La Bassée dans les conseils d'administration, les comités de pilotages et les réunions relatives aux coopérations avec les structures extérieures.

**Madame Emilie DEMAN** assure par ailleurs les fonctions de directeur d'appui du Pôle Inter-Etablissements Neuro Cardio Vasculaire du GHT.

**La Direction des Affaires Financières (DAF)** est placée sous la responsabilité de **Madame Claire LAURENT**, et comprend la Délégation aux Affaires Financières, au contrôle de gestion et le parcours médico-administratif et de l'optimisation des recettes. Ses missions sont les suivantes :

- de l'ordonnateur, l'animation du processus budgétaire, le suivi budgétaire.
- L'analyse financière et l'examen des conditions de l'équilibre financier de l'Etablissement, notamment le Plan Global de Financement Pluriannuel des investissements et son suivi, le pilotage des investissements.
- La préparation et le suivi de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) et de ses annexes, et à cet effet, l'animation de la procédure budgétaire, la validation du Plan Global de Financement Prévisionnel (PGFP).
- L'optimisation de la facturation dans le cadre de la gestion des unités d'accueil patient et facturation, la gestion du parcours médico-administratif des usagers.
- La gestion de la trésorerie.
- La gestion de la dette et des emprunts.
- Le suivi des dossiers associatifs, des conventions à caractère financier, des subventions,
- La gestion des comptes analytiques, l'analyse de gestion et le pilotage médico-économiques.
- La gestion et le suivi des baux.
- Le management des contrôleurs de gestion de pôle.

**Madame Madeleine DOMITIN** est Directeur des Affaires Financières Adjoint et est en charge de la délégation relative au parcours médico-administratif et à l'optimisation des recettes.

**La Direction des Soins, La Direction de l'Environnement, de la Logistique, des Transports et des Achats et La Direction des Affaires Financières** assurent conjointement la gestion de la chambre mortuaire des Centre Hospitaliers de Béthune-Beuvry et de La Bassée.

Le Directeur des Affaires Financières est l'interlocuteur du Trésorier de l'Etablissement dans le cadre des relations ordonnateur-comptable. Il est également l'interlocuteur principal du Commissaire aux comptes dans le cadre de la certification des comptes des établissements publics de santé.

**Madame Claire LAURENT** assure par ailleurs les fonctions de directeur d'appui du Pôle Inter-Etablissements Maladies Inflammatoires Métaboliques et Education Thérapeutique (MIME) du GHT.

**La Direction de l'Environnement, de la Logistique, des Transports et des Achats** est placée sous la responsabilité de **Madame Emeline BERTRAND**. Ses missions sont les suivantes :

- Au titre des Achats:
  - La définition et la mise en œuvre de la politique achats.
  - La définition et la mise en œuvre des stratégies achats.
  - La programmation pluriannuelle des achats.
  - L'organisation des procédures de consultation.
  - Le rôle complet de gestionnaire technique sur son périmètre.
  - La gestion des contentieux fournisseurs.
  - Le rôle d'établissement ressource pour le GCS Pharma Hauts de France.
  - L'assurance d'une interface avec le GCS UNIHA.
- Au titre des Approvisionnements:
  - E-procurement
  - Assistance aux directions fonctionnelles pour le suivi budgétaire titre 2 et 3 et investissement (hors médicaments, DMS/DMI, réactifs de laboratoire et dépenses exécutées par la DAF)
  - Magasins généraux, passation des commandes et liquidation des factures
  - Gestion des sinistres matériels en relation avec les assurances concernées (responsabilité civile, dommage aux biens, bris de machine et flotte automobile).
- Au titre des Transports :
  - La gestion et l'optimisation des transports sanitaires.
  - La gestion et l'optimisation des transports de biens.
  - La gestion et l'optimisation de l'ensemble des flux internes et externes.
  - La gestion des vagemestres.
- Au titre de la Logistique :
  - La gestion de la restauration,
  - La gestion des unités relais de blanchisserie,
  - La mise en œuvre, la gestion et le suivi de la délégation de service public (cafétéria, télévision, distribution automatique),
  - La gestion de la reprographie (hors Parc Libre-Service) et le suivi de la mise en œuvre de la politique de reprographie au sein des établissements,
  - La gestion des chambres mortuaires,
  - La gestion du standard et des équipes.
  - Gestion des archives Administratives et Médicales
  - L'assurance d'une interface avec le GCS UTIL.
- Au titre de l'Environnement :
  - La gestion des filières de déchets liquides et solides, le développement et la coordination avec l'ensemble des directions du GHT d'une politique de développement durable.
  - La promotion du développement durable en lien avec l'ensemble des directions fonctionnelles.

**La Direction des Soins, La Direction de l'Environnement, de la Logistique, des Transports et des Achats et La Direction des Affaires Financières** assurent conjointement la gestion de la chambre mortuaire des Centre Hospitaliers de Béthune-Beuvry et de La Bassée.

*Madame Emeline BERTRAND assure par ailleurs les fonctions de directeur d'appui du Pôle Inter-Etablissements Cancérologie et Médico-Chirurgical du GHT.*



**La Direction Qualité, Communication et Risques (DCQR)** est placée sous la responsabilité de **Madame Virginie PIGOT**. Ses missions sont les suivantes :

- L'élaboration et la mise en œuvre de la politique qualité au sein de l'établissement.
- La coordination de la démarche d'amélioration continue de la qualité, et plus précisément la réalisation de la procédure de certification de l'Haute Autorité de Santé (HAS), l'accompagnement des évaluations internes et externes des services relevant du médico-social, et des différents types de certifications et accréditations de l'établissement.
- La coordination de la gestion des risques.
- La gestion des plans d'urgence et de crise.
- Les relations avec les usagers (gestion des plaintes et réclamations, coordination des associations et des cultes).
- L'élaboration et la mise en œuvre de la politique de communication interne et externe.

**Madame Virginie PIGOT** est en outre désignée comme Présidente de la CDU de l'Etablissement et du GHT pour représenter le Directeur auprès des patients et/ou des familles.

*Madame Virginie PIGOT assure par ailleurs les fonctions de directeur d'appui du Pôle Inter-Etablissements URMED du GHT.*

**La Direction du Biomédical (DBIO)** est placée sous la responsabilité de **Monsieur Olivier FROMENTIN**. Ses missions sont les suivantes :

- La proposition et la mise en œuvre du plan d'équipement médical pluriannuel, issu des besoins des utilisateurs et des arbitrages budgétaires.
- La maintenance réglementaire, préventive et curative, des installations et des équipements.

**Monsieur Olivier FROMENTIN** est en outre désigné délégué à la Protection des données dans le cadre du Régime Général de la protection des données (DPO/RGPD).

*Monsieur Olivier FROMENTIN assure par ailleurs les fonctions de directeur d'appui des Pôles Inter-Etablissements Biologie Médicale - Hygiène hospitalière et Imagerie Médicale du GHT.*

**La Direction des Ressources Humaines (DRH)** est placée sous la responsabilité de **Madame Sylvie CHOQUET** et **Monsieur Nicolas VANRUMBEKE**. Ses missions sont les suivantes :

- La définition et la mise en œuvre de la politique sociale de l'établissement.
- L'organisation du temps de travail du personnel non médical.
- La définition du volet ressources humaines des actions programmées dans le cadre du projet médical.
- L'accompagnement social des opérations de réorganisation.
- L'amélioration des conditions de travail et la prévention des risques professionnels.
- La gestion du personnel non médical :
  - Recrutements : mobilité interne et externe, organisation des concours locaux et départementaux, établissements des contrats de travail ;
  - Mise à disposition de personnels non médicaux : Gestion des conventions de mise à disposition et suivi des facturations ;
  - Gestion des carrières : avancements, notation, discipline ;
  - Gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs ;

- Développement des compétences : définition du plan de formation et du plan d'études promotionnelles, instruction des dossiers de validation des acquis de l'expérience ;
  - Suivi et analyse de l'absentéisme ;
  - Protection sociale des personnels : couverture et prévention des risques accident du travail et maladie professionnelle ; instruction des dossiers de retraite ; couverture sociale complémentaire (CGOS, mutuelle) ;
  - Rémunération du personnel non médical ;
- Le suivi budgétaire et le développement du contrôle de gestion social.
- Les relations avec les organisations syndicales ainsi que l'organisation du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail et des Commissions Administratives Paritaires Locales.

**Madame Sylvie CHOQUET** et **Monsieur Nicolas VANRUMBEKE** assurent la présidence du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et du Comité Technique d'Etablissement (CTE) par délégation.

**Madame Sylvie CHOQUET** assure par ailleurs les fonctions de directeur d'appui du Pôle Inter-Etablissements Femme-Mère-Enfant du GHT et **Monsieur Nicolas VANRUMBEKE** celles de directeur d'appui du Pôle Inter-Etablissements Pharmacie et Stérilisation du GHT.

**La Direction des Soins** est placée sous la responsabilité de **Madame Agnès WYNEN**. Ses missions sont les suivantes :

- L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du projet de soins.
- La coordination générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques.
- L'accompagnement et la coordination des activités des cadres paramédicaux.
- La gestion des ressources humaines paramédicales en étroite collaboration avec la Direction des Ressources Humaines.
- Le développement de la qualité, la prévention et la gestion des risques liés aux activités paramédicales, en étroite collaboration avec la Direction Communication, Qualité et Risques (DCQR).
- La gestion des stages dans les professions paramédicales.

**Madame Agnès WYNEN** assure la présidence de la CSIRMT et **Monsieur Claude SABRE**, Directeur des soins adjoint, la vice-présidence.

La Direction des soins assure également des missions pour fluidifier le parcours des patients hospitalisés. A ce titre, elle assure :

- La coordination et la gestion du service social de l'établissement.

**La Direction des Soins, La Direction de l'Environnement, de la Logistique, des Transports et des Achats et La Direction des Affaires Financières** assurent conjointement la gestion de la chambre mortuaire des Centres Hospitaliers de Béthune-Beuvry et de La Bassée.

**La Direction des Affaires Médicales et de la Recherche Clinique (DAMRC)** est placée sous la responsabilité de **Madame Francine BREYNE**. Ses missions sont les suivantes :

- La définition et la mise en œuvre de la politique de recrutement médical avec la mise en place d'équipes médicales communes de territoire.
- La mise en place d'une gestion prévisionnelle des compétences médicales afin d'accompagner la mise en place du Projet Médical Partagé du GHT.
- L'organisation et le suivi des instances médicales (CME et les sous commissions).
- Missions liées aux ressources médicales (médecins, pharmaciens, internes et externes) :
  - Les questions touchant à l'organisation médicale, à la permanence et la continuité des soins, le suivi des tableaux de service.
  - L'organisation du temps de travail du personnel médical avec notamment la validation et la signature des tableaux de service.
  - La définition du volet ressources humaines médicales des actions programmées dans le cadre du projet médical.
  - La contractualisation du temps additionnel.
  - La gestion des carrières du personnel médical : gestion statutaire, la formation, le Développement Professionnel Continu (DPC) les prestations relatives à l'ensemble du personnel médical, dans le cadre des crédits ouverts.
  - La gestion et le suivi de la rémunération du personnel médical ainsi que des prestations relatives à l'ensemble du personnel médical.
  - La réalisation et le suivi du budget PM.
  - L'élaboration et le suivi des conventions relatives au partage de temps médical.
- Missions liées à la recherche clinique : Organisation du recensement et du développement des activités de recherche clinique au sein de l'Etablissement.
  - Gestion et suivi des dossiers administratifs concernant les essais thérapeutiques médicaux.
  - Valorisation financière de la recherche clinique.
  - Suivi et valorisation des publications.

**Madame Francine BREYNE** assure par ailleurs les fonctions de directeur d'appui du Pôle Inter-Etablissements Soins Critiques du GHT.

**La Direction des Travaux, de la Sécurité et du Nouvel Hôpital (DTSNH)** est placée sous la responsabilité de **Monsieur Laurent ZADERATZKY**. Il est appuyé par **Monsieur Julien DEPRET** et **Monsieur Didier LEFEBVRE** qui exercent les fonctions de directeur-adjoint au sein de la DTSNH.

**Monsieur Julien DEPRET** est en charge de la Délégation aux Travaux et à la Maintenance du GHT (DTM). Ses missions sont :

- La contribution à la définition des schémas directeurs et de la politique de maintenance,
- La mise en œuvre du Schéma Directeur et la réalisation d'études,
- La maîtrise d'ouvrage des immobilisations,
- La mise en œuvre de la politique de maintenance préventive et curative des installations et équipements,
- La mise en œuvre du schéma directeur sécurité en lien avec la délégation à la sécurité,
- L'affectation des locaux.

**Monsieur Julien DEPRET** assure en outre la mission de chef de projet du Nouvel Hôpital. Il suit les aspects techniques de définition du Schéma Directeur Immobilier du GHT et en assure la mise en œuvre opérationnelle en lien avec le directeur de site.

**Monsieur Didier LEFEBVRE** a sous sa responsabilité la Délégation à la Sécurité et à la Sûreté. Il est chargé du pilotage de la définition du schéma directeur immobilier du GHT hors Nouvel Hôpital et de sa déclinaison au titre des projets d'établissement. Il travaille en étroite collaboration avec la DTM, et associe les directeurs de site. Au titre du Nouvel Hôpital, il coordonne la recherche de financements complémentaires. Il participe aux actions de communication interne et externe sur le Nouvel hôpital en appui de la DCQR du GHT qui reste pilote de cette communication. Il anime les relations institutionnelles et partenariales pour le chantier Nouvel Hôpital au titre des clauses sociales, sur les questions d'impact économique et sur le suivi du devenir du site actuel du centre hospitalier de Lens.

Sous la responsabilité de **Monsieur Didier LEFEBVRE**, **Madame Claire DESUTTER** est en charge de la Délégation à la Sécurité et à la Sûreté. Ses missions sont les suivantes :

- La contribution à la définition des politiques de sécurité incendie et de sûreté,
- La mise en œuvre de la politique de sécurité incendie, et notamment l'élaboration du plan pluriannuel de sécurité,
- La prise en compte dans les opérations de travaux et de maintenance des exigences de sécurité incendie,
- La mise en œuvre de la politique de sécurité des biens et des personnes,
- La gestion des relations avec les organismes extérieurs liés à la sécurité.

**Monsieur Laurent ZADERATZKY** assure également les fonctions de directeur d'appui du Pôle Inter-Etablissements Chirurgie du GHT.

Par délégation du Directeur, **Monsieur Laurent ZADERATZKY** est en outre désigné en qualité de responsable des installations d'eau au sens de l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2010 relatif à la surveillance des légionnelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire et met en œuvre, à ce titre, la surveillance de ces installations.

La Direction de la Filière Gériatrique (DFG) est placée sous la responsabilité de **Madame Anne-Sophie DELHAYE**, **Monsieur Dominique DESCHILDRE** et de **Madame Elisabeth MONNIN**. Les missions de la DFG sont les suivantes :

- Coordonner la définition et la mise en œuvre des orientations stratégiques dans le cadre de la filière gériatrique de territoire :
  - Accompagner les pôles dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet médical partagé du GHT dans le domaine de la gériatrie.
  - Garantir un parcours de soins cohérent pour les personnes âgées gériatriques du territoire, en lien avec la commission parcours patient du GHT.
  - Développer les partenariats avec les acteurs impliqués dans la filière gériatrique de territoire.
  - Assurer la représentation administrative du GHT dans le domaine de la gériatrie auprès des partenaires extérieurs et des organismes de contrôle.

Par ailleurs, **Madame Anne-Sophie DELHAYE**, **Monsieur Dominique DESCHILDRE** et de **Madame Elisabeth MONNIN** assurent conjointement les fonctions de directeur d'appui du Pôle Inter-Etablissements Rééducation et Gériatrie du GHT.

**Madame Anne-Sophie DELHAYE** assure également les fonctions de directeur d'appui du Pôle Inter-Etablissements Addictologie et des pôles de Psychiatrie du Centre Hospitalier de Lens et du Centre Hospitalier d'Hénin-Beaumont.

La Direction du Système d'Information Hospitalier et du Numérique (DSIHN) est placée sous la responsabilité de **Monsieur Jalal SOUJAD**. Il est appuyé par **Monsieur Olivier GAVREL** qui exerce la fonction de directeur adjoint au sein de la DSIHN. Ses missions sont les suivantes :

- Au titre du SIH :
  - Garantir les mesures d'organisation de la Direction du Système d'Information Hospitalier, les mesures d'organisation du projet N@HO.
  - Garantir la maîtrise d'ouvrage du SIH.
  - Garantir les mesures propres au schéma directeur du Système d'Information Hospitalier.
  - Garantir la validation des factures et engagements financiers pour les GIP (MIPIH, ESIS,...).
  - Animer/suivre les Comités de pilotage DPA.
- Au titre du Système d'Information opérationnel :
  - Garantir la maîtrise d'œuvre informatique et son Assistance à Maitrise d'ouvrage.
  - Garantir l'organisation opérationnelle de la Direction du Système d'information.
  - Garantir le suivi et le rôle de direction du projet N@HO.
  - Garantir la validation des factures et engagements financiers pour les GIP (MIPIH, ESIS,...).
  - Garantir la politique de sécurité du SIH.

## CHAPITRE II : DELEGATION DE SIGNATURE

### Article 1<sup>er</sup>

**Monsieur Edmond MACKOWIAK**, Directeur, se réserve la signature des documents relatifs aux affaires suivantes :

- Correspondances avec les autorités de tutelle, le Président du Conseil de surveillance et les membres de cette instance, le Président de la Commission Médicale d'Établissement, les élus.
- Les notes de service.
- Les décisions de nomination des personnels non médicaux de catégorie A : les Cadres de Direction, les Attachés d'Administration, les Cadres Supérieurs et Ingénieurs.
- Les contrats à durée indéterminée et leurs avenants.
- Les ordres de missions, les états de frais de déplacement et les congés des cadres de direction et des personnels placés sous son autorité directe.
- Les tableaux de gardes et d'astreintes de l'équipe de direction.
- Les actes juridiques relatifs au patrimoine.
- Tous courriers, documents, notes d'information qu'il paraît utile aux directeurs de faire signer par le Directeur.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, délégation générale est donnée à **Monsieur Dominique DESCHILDRE** et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Madame Anne-Sophie DELHAYE**, ou **Monsieur Nicolas VANRUMBEKE**, ou **Monsieur Laurent ZADERATZKY** ou **Madame Sylvie CHOQUET**, à l'effet de signer au nom du Directeur toutes les correspondances, actes, décisions, conventions marchés, ou contrats énumérés à l'article 1<sup>er</sup>, et d'une façon plus large tout document (actes collectifs ou individuels, correspondances, dépôts de plainte, etc...) en vue d'assurer la continuité du fonctionnement de l'établissement et de répondre aux situations d'urgence ou de nécessité de soins.

### Article 3

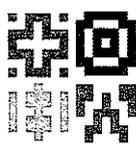
Délégation est donnée à **Madame Emilie DEMAN** pour signer les correspondances internes et externes relatives aux missions dévolues à la Direction Générale Adjointe sur le site de La Bassée.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Emilie DEMAN**, cette délégation de signature est donnée à **Madame Laura LEMORT**, et en cas d'absence ou d'empêchement à **Monsieur Dominique DESCHILDRE**.

### Article 4

Délégation est donnée à **Madame Claire LAURENT** et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Madame Madeleine DOMITIN**, Directeur des Affaires Financières Adjoint et, en cas d'empêchement, à **Madame Agnès BETHUNE**, Responsable finances et, en cas d'empêchement, à **Monsieur Nicolas SZTUREMSKI**, Assistant finances, , pour la signature des bordereaux de mandatement de dépenses et des décisions de virement de crédit.

Délégation est donnée à **Madame Claire LAURENT** et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Madame Madeleine DOMITIN**, Directeur des Affaires Financières Adjoint et, en cas d'empêchement, à



**Madame Agnès BETHUNE**, Responsable finances, pour la signature des bordereaux d'émission de recettes pour les types de recettes suivants :

- Recettes du titre 1 (hors soins externes) en exploitation.
- Recettes du titre 2 (actes et prestations refacturés aux co-utilisateurs ou autres établissements) en exploitation.
- Recettes du titre 3 (hors chambres particulières et prestations accompagnants) en exploitation.
- Recettes en investissement (subventions, emprunts).

Délégation est donnée à **Madame Claire LAURENT** et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Madame Madeleine DOMITIN**, Directeur des Affaires Financières Adjoint et, en cas d'empêchement, à **Madame Agnès BETHUNE**, Responsable finances, pour la signature des bordereaux d'émission de recettes pour les types de recettes suivants :

- Recettes du titre 1 relatifs aux soins externes en exploitation.
- Recettes du titre 2 en exploitation (hors actes et prestations refacturés aux co-utilisateurs ou autres établissements).
- Recettes du titre 3 chambres particulières et prestations accompagnants.

Les comptes suivants de dépenses sont gérés directement par la Direction des Affaires Financières, qui est également amenée à intervenir sur l'ensemble des articles et chapitres de l'état prévisionnel des dépenses et des recettes (mandatement des dépenses) :

60215	PRODUITS SANGUINS LABILES	62412	TRANSPORTS DE BIENS
602283	AUTRES FOURNITURES MEDICALES (TRANSFUSION)	62451	TRANSPORTS COLLECTIFS D'USAGERS (AUTRES AMBULANCES)
611131	EXAMENS DE LABORATOIRES EXTERIEURS	62452	TRANSPORTS MEDICALISES (SMUR – ATSU – POKKER)
611132	EXAMENS DE LABORATOIRES EXT. - ANAPATH	62512	DEPLACEMENTS DIVERS
611133	EXAMENS EFFECTUES PAR L'EFS	6255	FRAIS DE DEMENAGEMENT
611134	EXAMENS CYTAPHERESSES	6256	MISSIONS
61114	DENTISTE	6271	COMMISSIONS SUR EMPRUNTS
61115	CONSULTATIONS SPECIALISEES	6272	AUTRES FRAIS ET COMMISSIONS
61118	AUTRES PRESTATIONS	6371	COTISATIONS CNG – PNM
61322	LOCATIONS IMMOBILIERES	6372	COTISATIONS CNG – PM
61681	PRIMES D'ASSURANCE	6378	AUTRES IMPOTS, TAXES & VERS. ASSIMILES (AUTRES)
6186	FRAIS DE RECRUTEMENT DE PERSONNEL	654	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES
62251	INDEMNITES AU COMPTABLE	6571	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
62252	INDEMNITES AUX REGISSEURS	65781	COTISATIONS (ALLOCATIONS KINE)
62261	HONORAIRES	6581	FRAIS DE CULTE ET D'INHUMATION
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	6582	PECULE
62282	HONORAIRES – CONTRAT D'ACTIVITE LIBERALE	65881	AUTRES CHARGES (COTISATIONS)
62283	PRESTATION DE MEDIATION	65883	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE – DFI
62286	INDEMNITE DE CONSEIL	TITRE 4	CHARGES D'AMORTISSEMENT, DE PROVISIONS, FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES
62288	DIVERS		

Par ailleurs, délégation est donnée à **Madame Claire LAURENT** et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Madame Madeleine DOMITIN**, Directeur des Affaires Financières Adjoint et, en cas d'empêchement, à

**Madame Agnès BETHUNE**, Responsable finances, pour la signature des contrats de prêts et de lignes de trésorerie.

Au titre de la facturation des soins hospitaliers :

En cas d'empêchement de **Madame Claire LAURENT**, délégation est donnée à **Madame Madeleine DOMITIN**, Directeur des Affaires Financières Adjoint et, en cas d'empêchement, à **Madame Agnès BETHUNE**, Responsable finances aux fins de signer au nom du Directeur des Affaires Financières et du Contrôle de gestion, les documents relatifs aux affaires suivantes :

- Les mesures d'organisation du service accueil patient facturation.
- Les correspondances et actes administratifs ayant trait aux admissions.
- Les autorisations de poursuites par voie d'opposition à tiers détenteur.
- Les gratifications pour les hébergés.
- Les actes des sommes à payer.
- Les correspondances avec les régimes d'assurance maladie obligatoire et complémentaire.
- Les contrats de séjour, les provisions et toutes les correspondances relatives à la prise en charge administrative des personnes hébergées temporairement ou définitivement.

Délégation est donnée à **Madame Stéphanie LEBON** pour signer les documents suivants :

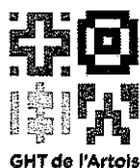
- Les contrats de séjour, les provisions et toutes les correspondances relatives à la prise en charge administrative des personnes hébergées temporairement ou définitivement.

**Article 5**

En vertu du Décret n° 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire, la définition de la stratégie Achats, l'organisation des achats et des approvisionnements, la signature des marchés et avenants sont délégués à l'Etablissement support.

Délégation est accordée à **Madame Emeline BERTRAND**, en cas d'absence à **Monsieur Maxime MEUNIER**, Responsable des Approvisionnements et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Madame Nathalie HOUSSOY**, Responsable Adjoint aux approvisionnements, aux fins d'engager (signature des bons de commande), réceptionner et liquider (vérification du service fait et des factures en collaboration avec les services gestionnaires), les dépenses afférentes aux articles et chapitres ci-après des divers budgets dans la limite des crédits autorisés pour l'année et dans le respect de la réglementation, en particulier celle des marchés publics.

DIRECTION	SERVICE	COMPTES	LIBELLE COMPTES
DTLE	CUISINE	60231	PAIN FARINE
DTLE	CUISINE	60232	VIANDES POISSONS
DTLE	CUISINE	60233	BOISSONS
DTLE	CUISINE	60234	COMESTIBLES
DTLE	CUISINE	60235	LAIT PRODUITS LAITIERS
DTLE	CUISINE	60236	PRODUITS DIETETIQUES ET DE REGIME
DTLE	CUISINE	60237	PRODUITS SURGELES ET CONGELES
DTLE	CUISINE	60238	AUTRES PRODUITS D'ALIMENTATION
DAA	MAGASIN LINGERIE	60262	PRODUITS D'ENTRETIEN
DTSNH	DTM	60263	FOURNITURES D'ATELIER
DAA	MAGASIN LINGERIE	602661	COUCHES ALESES ET PROD ABSORBANTS



DIRECTION	SERVICE	COMPTES	LIBELLE COMPTES
DTLE	MAGASIN LINGERIE	602663	LINGE ET HABILLEMENT
DAA	MAGASIN LINGERIE / CUISINE	602668	AUTRES FOURNITURES HOTELIERES
DTSNH	DTM	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT
DTSNH	DTM	60612	ENERGIE ELECTRICITE
DTSNH	DTM	60613	CHAUFFAGE
DTSNH	DTM	60618	AUTRES FOURNITURES NON STOCKABLES
DTSNH	DTM	60623	FOURNITURES D'ATELIER NON STOCKEES
DTSNH	DTM	606268	AUTRES ACHATS NON STOCKES
DTSNH	DTM	613158	AUTRES LOCATIONS A CARACT MEDICAL
DTSNH	DTM / MAGASIN LINGERIE	613258	AUTRES LOCATIONS
DTSNH	DTM	61522	ENTR REPAR SUR BIENS IMMOBILIERS
DTSNH	DTM	615251	ENTR REPAR MATERIEL ET OUTILLAGE
DTSNH	DTM	615252	ENTR REPAR MATERIEL DE TRANSPORT
DTSNH	DTM	615253	ENTR REPAR MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU
DTSNH	DTM	615258	ENTR REPAR AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGES
DTSNH	DTM	615268	MAINTENANCE - AUTRES
DTSNH	CUISINE	6257	RECEPTIONS
DTSNH	MAGASIN LINGERIE	6281	BLANCHISSAGE A L'EXTERIEUR
DTSNH	MAGASIN LINGERIE	6283	NETTOYAGE A L'EXTERIEUR
DTSNH	DTM	6288	AUTRES PRESTATIONS DIVERSES
DBIO	BIOMED	602281	AUTRES FOURNITURES MEDICALES
DBIO	BIOMED	602282	CONSOMMABLES APP. MEDICA SERV SOINS
DBIO	BIOMED	606612	CONS. APP. MEDICAUX SERVICE DE SOIN
DBIO	BIOMED	6131521	LOCATION MATERIEL MEDICAL
DBIO	BIOMED	6151511	ENTRETIEN DIVERS ATELIER BIOMEDICAL
DBIO	BIOMED	6151512	ENTRETIEN REPARATION MAT.MEDICAL EX
DBIO	BIOMED	6151621	CONTRATS MAINT. MAT. MEDICAL
DBIO	BIOMED	6152531	ENTRETIEN STENORETTES

Délégation est donnée à **Madame Emeline BERTRAND** pour la signature de l'ensemble des devis. En cas d'absence, les devis inférieurs à 500€ peuvent être signés par **Monsieur Marc CHARPENTIER**, Responsable du Département Achats Hôteliers et Généraux, **Madame Anne DAELMAN**, Responsable du Département Achats Techniques et NHL, **Madame Edwige LESAFFRE**, Responsable Achats Biomédical, Biologie, SI, DMNS et **Madame Marie-Amélie SEGARD**, Responsable Achats Produits de Santé.

En dehors des affaires réservées à la signature du Directeur et de celles dont la signature est déléguée selon les modalités prévues ci-dessus, **Madame Emeline BERTRAND** reçoit délégation de signature pour les courriers, les notes d'information et les mesures d'organisation de sa direction.



La comptabilité matières (toutes opérations relatives aux entrées ou sorties des denrées ou objets de consommation, validation des balances, constatation et validation des stocks existants, inventaires,...) reste de la seule compétence de **Madame Emeline BERTRAND**.

**Monsieur Maxime MEUNIER**, Responsable des Approvisionnements,  
**Madame Anne DAELMAN**, Responsable du Département Achats Techniques et NHL,  
**Monsieur Marc CHARPENTIER**, Responsable du Département Achats Hôteliers et Généraux et  
**Madame Isabelle HACCART**, Responsable du Bureau des Marchés, reçoivent délégation pour signer les courriers et documents relatifs à la gestion de leur secteur de compétence.

**Monsieur Sylvain DI FRANCO**, responsable des Transports de Biens, à **Monsieur Eddy RAINGUEZ**, Responsable de la Restauration, à **Monsieur Gilles MENIER**, Responsable de la Blanchisserie, à **Monsieur Guillaume FLANQUART**, Responsable de la stratégie Environnement, pour signer les courriers et documents relatifs à la gestion de leur secteur de compétence.

Délégation est donnée par **Madame Emeline BERTRAND** pour signer les autorisations de sorties de corps en cas d'autopsie ou de foetopathologie.

Délégation est donnée par **Madame Emeline BERTRAND** pour signer les autorisations de sorties de corps à visage découvert et en cas d'absence ou d'empêchement, aux agents de la chambre mortuaire, à **Monsieur Thierry PAJAKOWSKI**, Responsable Amphithéâtre et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Monsieur Jean-Michel ROUSSEL**, Agent Amphithéâtre et, en cas d'absence ou d'empêchement à **Monsieur Hocine DJOUDER**, Agent Amphithéâtre.

Pour les Archives, délégation est donnée par **Madame Emeline BERTRAND**, et en cas d'absence ou d'empêchement, à **Madame Stéphanie LAPINSKI**, Chef de projet « archives administratives et médicales», pour les bordereaux d'élimination des archives Médicales et Administratives.

## Article 6

Délégation est donnée à **Madame Virginie PIGOT**, et en cas d'empêchement :

- A **Monsieur Marc MORA**, Responsable Plan Blanc, plans d'urgence, gestion de crises et risques NRBC aux fins de signer les documents relatifs à la gestion de son secteur de compétence.
- A **Madame Virginie DEHAUDT**, Responsable de la Qualité et Gestion des Risques aux fins de signer les documents relatifs à la gestion de leur secteur de compétence.
- A **Monsieur Thomas JACQUEMONT**, Responsable communication, aux fins de signer les documents relatifs à la gestion de son secteur de compétence.
- A **Madame Nora BOUGHRIET**, Responsable Relations avec les usagers. aux fins de signer les documents relatifs à la gestion de son secteur de compétence.

En dehors des affaires réservées à la signature du Directeur et de celles dont la signature est déléguée selon les modalités prévues ci-dessus, **Madame Virginie PIGOT** reçoit la délégation de signature pour les courriers et les mesures d'organisation de son service.



## Article 7

Délégation est donnée à **Monsieur Olivier FROMENTIN**, pour les documents relatifs aux mesures d'organisation de sa direction, les correspondances et documents administratifs ayant trait à sa direction.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Olivier FROMENTIN**, cette délégation de signature est donnée à **Madame Lydia ZIEMBINSKI**, Responsable biomédical.

### Liste des comptes pour la DBIO

DIRECTION	SERVICE	COMPTES	LIBELLE COMPTES
DIRECTION DU BIOMEDICAL	BIOM ED	61223	CREDIT BAIL BIOMEDICAL
DIRECTION DU BIOMEDICAL	BIOMED	613152	LOCATION EQUIPEMENT MEDICAL
DIRECTION DU BIOMEDICAL	BIOMED	615151	ENTRET REPAR MATERIEL ET OUTIL MED
DIRECTION DU BIOMEDICAL	BIOMED	615162	MAINTENANCE MATERIEL MEDICAL

## Article 8

Délégation est donnée **Madame Sylvie CHOQUET**, et en cas d'absence ou d'empêchement, à **Monsieur Nicolas VANRUMBEKE** pour signer l'ensemble des actes administratifs et des documents relevant du domaine d'attributions de la Direction des Ressources Humaines.

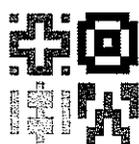
En cas d'empêchement de Monsieur le Directeur, **Madame Sylvie CHOQUET** et **Monsieur Nicolas VANRUMBEKE** sont également habilités à signer les contrats à durée indéterminée et leurs avenants.

La gestion des comptes suivants est déléguée à **Monsieur Nicolas VANRUMBEKE** aux fins d'engager (commander), réceptionner et liquider (vérification du service fait et des factures), les dépenses afférentes aux articles et aux chapitres ci-après des divers budgets dans la limite des crédits autorisés pour l'année :

### Liste des comptes pour la DRH

ENGAGEMENT, LIQUIDATION, MANDATEMENT		
DIRECTION	Comptes	Libellé Comptes
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	62114	INTERIM DU PERS NON MEDICAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	62151	PA ETS NON MEDICAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	62251	INDEMNITES AUX COMPTABLES
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	62252	INDEMNITES AUX REGISSEURS
ENGAGEMENT, LIQUIDATION, MANDATEMENT		
DIRECTION	Comptes	Libellé Comptes
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	62511	DEPLACEMENTS PERS NON MEDICAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	63111	TAXES SUR SALAIRES PERS NON MEDICAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	63311	TRANSPORT PERS NON MED
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	63321	LOGEMENT PERS NON MED
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	63331	FORMATION PERS NON MED
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	6336	FONDS EMPLOI HOSPITALIER
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	6337	FMEP
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	63381	AUTRES IMPOTS TAXES VERS ASSIM PNM

DIRECTION	Comptes	Libellé Comptes
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	64111	TRAITEMENT DE BASE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	64112	INDEMNITE DE RESIDENCE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	64113	PRIME DE SERVICE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	64114	N B I
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	64115	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	641171	IND HOR PR TS ET IFTS
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	641172	ASTREINTES
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	641173	INDEMNITE DEGRESSIVE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	641178	AUTRES INDEMNITES
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	64131	TRAITEMENT DE BASE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	64132	INDEMNITE DE RESIDENCE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	64133	PRIME DE SERVICE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	64135	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	641371	IND HOR PR TS ET IFTS
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	641372	ASTREINTES
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	641378	AUTRES INDEMNITES
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	64151	TRAITEMENT DE BASE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	64152	INDEMNITE DE RESIDENCE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	64155	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	641571	IND HOR PR TS ET IFTS
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	641572	ASTREINTES
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	641578	AUTRES INDEMNITES
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	64168	CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT ET D'AVENI
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	64511	COTISATIONS U R S A F F
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	64512	CONTRIB SOLIDARITE AUTONOMIE PNM
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	64513	COTISATIONS CAISSES DE RETRAITE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	64514	COTISATIONS A L'ASSEDIC
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	64515	COTISATIONS C N R A C L
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	64516	COTISATIONS RAFF
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	64518	COTISATIONS AUTRES ORGANISMES SOCIAUX
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	647	AUTRES CHARGES SOCIALES
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	62511	DEPLACEMENTS PERS MEDICAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	63112	TAXE SALAIRES PERSONNEL MEDICAL
<b>LIQUIDATION, MANDATEMENT</b>		
DIRECTION	Comptes	Libellé Comptes
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	633120	TRANSPORT INTERNES ETUDIANTS
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	63312	TRANSPORT PERSONNEL MEDICAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	63322	LOGEMENT PERSONNEL MEDICAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	63332	FORMATION PERSONNEL MEDICAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	63382	AUTRES IMPOTS TAXES VERS ASSIM PNM



DIRECTION	Comptes	Libellé Comptes
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	6421	REMUNERATIONS PH TPS PLEIN ET TPS PARTIEL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	6422	REM PRAT RECRUT CONTR RENOUELABLE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	64221	ATT. ASSOCIES TRIENNAL ET CDI
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	64231	PRATICIENS CONTRACTUELS EN CDD
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	64232	ASSISTANTS ET ASSISTANTS ASSOCIES
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	64234	AUTRES PRATICIENS CONTRACTUELS
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	64241	REM. STAT. ET IND. ACC. DES INTERNE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	642421	GARDES DES INTERNES
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	642422	ASTREINTES DES INTERNES
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	64243	REM. STAT. ET IND. ACC. ETUDIANTS
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	64244	GARDES DES ETUDIANTS
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	64251	PERM SUR PLACE INTEGREES AUX OBLIGATIONS SERVICE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	64252	PERM SUR PLACE REALISEES EN TPS ADDITIONNEL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	642531	INDEMNITES FORFAITAIRES DE BASE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	642532	DEPLACEMENTS EN PERIODE D'ASTREINTE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	6426	TEMPS DE TRAVAIL ADDIT. DE JOUR
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	6428	AUTRES REMUNERATIONS PERSONNEL MEDICAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	64521	URSSAF PERSONNEL MEDICAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	64522	COTISATIONS AUX MUTUELLES
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	64523	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	64524	UNEDIC PERS MEDICAL

### **Article 8.1**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Sylvie CHOQUET** et de **Monsieur Nicolas VANRUMBEKE**, délégation est donnée à **Madame Virginie PREVOST**, Responsable RH du site de Béthune, pour signer les documents suivants :

- Les courriers et documents relevant de la Direction des Ressources Humaines relatifs à la gestion de l'absentéisme, les relations avec le comité médical, la commission de réforme, les commissions administratives départementales.
- Les correspondances avec les autres établissements de santé.
- Les correspondances diverses adressées aux agents du Centre Hospitalier de La Bassée.
- Les correspondances avec les organismes extérieurs en lien avec la Direction des Ressources Humaines (CNRACL, IRCANTEC, URSSAF, POLE EMPLOI, CDC, , SIIH, Inspection du Travail, DDASS, TPG...).

### **Article 8.2**

Délégation est donnée à **Madame Sylvie SCHMIDT**, Responsable de la formation des personnels non médicaux pour signer les documents suivants :

- Les conventions avec les organismes de formation.
- Les ordres de mission formation continue.
- Les attestations de formation continue.
- Les divers courriers et documents relatifs à l'organisation des actions de formation professionnelle continue ou de promotion professionnelle.

- Les correspondances diverses avec les agents du CH de La Bassée.
- Les demandes de paiement adressées à l'ANFH d'un montant inférieur à 800 €.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Sylvie SCHMIDT**, délégation est donnée à **Madame Cécile LION**, adjoint au Responsable Formation, pour signer les conventions de stage, les ordres de mission formation continue ainsi que les divers courriers et documents relatifs à l'organisation des actions de formation professionnelle continue.

### Article 9

Délégation est donnée à **Madame Agnès WYNEN**, et en cas d'absence ou d'empêchement, à **Monsieur Claude SABRE**, Directeur des soins adjoint pour signer les courriers, les documents administratifs et les mesures d'organisation et notes d'information ayant trait à la Direction des soins ainsi que les conventions de stage des étudiants paramédicaux.

**Monsieur Claude SABRE**, Directeur des soins adjoint assure la coordination du service social. A ce titre, délégation de signature est donnée à **Monsieur Claude SABRE** pour signer les documents relatifs au service social des établissements du GHT (Lens, Hénin-Beaumont, La Bassée, Béthune-Beuvry). En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Claude SABRE**, cette délégation de signature est donnée à **Monsieur Nicolas LEFEBVRE**, Adjoint à la Direction des Soins.

En cas d'absence et/ou d'empêchement simultanés de **Madame Agnès WYNEN** et **Monsieur Claude SABRE**, cette délégation de signature est donnée à **Madame Danièle OLIVIER**, Directrice des soins Adjointe.

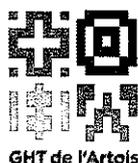
### Article 10

Délégation de signature est donnée à **Madame Francine BREYNE**, aux fins de signer les correspondances internes et externes réalisées aux fins des missions dévolues à la Direction des Affaires Médicales et de la Recherche Clinique et d'engager, réceptionner et liquider (vérification du service fait et des factures, signature de celle-ci) les dépenses afférentes aux articles et chapitres ci-après des différents budgets dans la limite des crédits autorisés pour l'année dans le respect de la réglementation.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Francine BREYNE**, cette délégation de signature est donnée à **Madame Sandrine BAROUX**, Responsable du pilotage budgétaire, du Temps médical et SIRH, ou **Madame Claire FERNANDES**, Responsable de la gestion des carrières et des compétences médicales et, en cas d'empêchement, à **Madame Sophie VASSEUR**, Responsable de la gestion des internes et du dispositif post-internat, pour la gestion des affaires médicales.

### **Comptes PM**

COMPTE	LIBELLES
621 52	Personnel affecté à l'établissement PM
621 82	Autre personnel PM
622 3	Médecins (consultants exceptionnels)
622 682	Autres honoraires divers
622 88	Divers honoraires
625 6	Missions
628 861	Formation Continue PM
631 12	Taxe sur les salaires - PM
633 12	Versement Transport - PM
633 21	Allocations Logement -PM



COMPTES	LIBELLES
633 32	Formation Prof. Continue - PM
642 111 1	Rémunérations PH Temps Plein
642 111 2	Rémunérations PH Temps Partiel
642 112 1	Indemnités hors gardes et astreintes PH Temps Plein
642 112 2	Indemnités hors gardes et astreintes Temps Partiel
642 121	Rémunérations PHU Titulaires
642 122	Indemnités hors gardes et astreintes PHU Titulaire
642 211	Rémunérations Prat. Attachés et Attachés Associés
642 212	Indemnités hors gardes et astreintes Prat. Attachés et Attachés Associés
642 221	Rémunérations Prat. Contractuels en CDI
642 222	Indemnités hors gardes et astreintes Prat. Contractuels en CDI
642 311	Rémunérations Praticiens Contractuels
642 312	Indemnités hors gardes et astreintes Praticiens Contractuels
642 321	Rémunérations Assistants et assistants associés
642 322	Indemnités hors gardes et astreintes Assistants et assistants associés
642 331	Rémunérations PHU temporaires
642 332	Indemnités hors gardes et astreintes PHU Temporaires
642 341	Rémunérations des autres praticiens à recrutement contractuel
642 342	Indemnités hors gardes et astreintes des autres praticiens à recrutement contractuel
642351	Rémunérations Prat. Attachés et Attachés Associés CDD
642352	Indemnités hors gardes et astreintes Prat. Attachés et Attachés Associés CDD
642 411	Internes FFI
642 412	Internes FFI SFT et Indemnités
642 413	Internes FFI Avantages en nature
642 421	Gardes des internes
642 422	Astreintes des internes
642 43	Rémunérations statutaires et indemnités accessoires des Etudiants
642 44	Gardes et astreintes des Etudiants
642 511	Permanence sur place PM Ets
642 512	Permanence sur place Méd. Ext.
642 521	Temps additionnel Nuit PM
642 522	Temps Additionnel Dimanche PM
642 531	Indemnités Forfaitaires de base
642 532	Déplacements réalisés au cours d'une période d'astreinte
642 61	Temps Additionnel Jour PM
642 81	Autres Rémunérations PM
642 91	Remboursement sur rémunérations PM
645 21	Cot. URSSAF PM
645 23	Cot. IRCANTEC PM
645 291	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance
647 23	Allocations chômage PM
648 65	Indemnités d'enseignements PM
648 82	Autres charges diverses PM
649 2	Atténuation de charges - Portabilité compte épargne temps (CET) PM

## **Article 11**

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Laurent ZADERATZKY**, et en cas d'absence ou d'empêchement, à **Monsieur Julien DEPRET** et à **Monsieur Didier LEFEBVRE**, pour les courriers et les mesures d'organisation de sa direction.

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Julien DEPRET**, à **Monsieur Didier LEFEBVRE** et à **Madame Claire DESUTTER** pour signer les courriers, documents et notes d'information relatives à la gestion de leur secteur de compétence.

Délégation de signature est donnée à **Madame Claire DESUTTER** Responsable de la sécurité, afin de représenter légalement le Centre Hospitalier de La Bassée dans le cadre de tous les dépôts de plaintes, et des auditions.

## **Article 12**

Délégation est donnée à **Monsieur Dominique DESCHILDRE**, et en cas d'absence ou d'empêchement, à **Madame Anne-Sophie DELHAYE** et **Madame Elisabeth MONNIN** pour signer les documents suivants :

- Les correspondances internes et externes relatives aux missions dévolues à la Direction de la filière gériatrique.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Dominique DESCHILDRE** et de **Madame Anne-Sophie DELHAYE** et de **Madame Elisabeth MONNIN**, cette délégation est également donnée à **Madame Bénédicte BOTTIN**, Cadre de santé au Centre Hospitalier de La Bassée.

## **Article 13**

Au titre du Système d'Information (DSI), délégation est donnée à **Monsieur Jalal SOUJAD**, en cas d'empêchement délégation est donnée à **Monsieur Olivier GAVREL** pour signer les documents relatifs aux affaires suivantes:

- Les mesures d'organisation de la Direction du système d'Information Hospitalier, les mesures d'organisation du projet N@HO.
- Les mesures propres au schéma directeur du Système d'Information Hospitalier.
- Les correspondances et documents administratifs ayant trait au système d'Information Hospitalier et au projet N@HO.
- La validation des conventions, des factures et engagements financiers pour les GIP (MIPIH, ESIS,...).

Au titre du Système d'Information opérationnel, délégation est donnée à **Monsieur Jean-Michel DEVINCRE**, Responsable SIH, pour signer les documents relatifs aux affaires suivantes :

- La maîtrise d'œuvre informatique/MOA.
- L'organisation opérationnelle de la Direction du Système d'information Hospitalier.
- La validation des conventions, des factures et engagements financiers pour les GIP (MIPIH, ESIS,...).
- Les notes de services ayant trait au système d'Information Hospitalier.
- Les notes services ayant trait au projet N@HO.

Délégation est donnée à **Monsieur Jalal SOUJAD**, aux fins d'engager (signature des bons de commande), réceptionner et liquider (vérification du service fait et des factures en collaboration avec les services gestionnaires), les dépenses afférentes aux articles et chapitres ci-après des divers budgets dans la limite des crédits autorisés pour l'année et dans le respect de la réglementation, en particulier celle des marchés publics.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Jalal SOUJAD**, délégation est donnée à **Monsieur Olivier GAVREL**, à **Monsieur Jean-Michel DEVINCRE**, Responsable SIH et à **Monsieur Hervé BOTERMAN**, Responsable production.

*Liste des comptes pour la DSI*

DIRECTION	SERVICE	COMPTES	LIBELLE COMPTES
DIRECTION DU SYSTEME D'INFORMATION ET DU BIOMEDICAL	DSI	60265	FOURNITURES POUR INFORMATIQUE
DIRECTION DU SYSTEME D'INFORMATION	DSI	606253	FOURNITURES INFORMATIQUES NON STOCKEES
DIRECTION DU SYSTEME D'INFORMATION	DSI	61221	CREDIT BAIL MATERIEL INFORMATIQUE R
DIRECTION DU SYSTEME D'INFORMATION	DSI	613151	LOCATIONS INFORMATIQUE MEDICAL
DIRECTION DU SYSTEME D'INFORMATION	DSI	613251	LOCATIONS INFORMATIQUE NON MEDICAL
DIRECTION DU SYSTEME D'INFORMATION	DSI	615161	MAINTENANCE INFORMATIQUE MEDICAL
DIRECTION DU SYSTEME D'INFORMATION	DSI	615254	ENTRETIEN REPAR MATERIEL INFORMATIQUE
DIRECTION DU SYSTEME D'INFORMATION	DSI	6152582	MATERIEL REPARATION TELEPHONIE
DIRECTION DU SYSTEME D'INFORMATION	DSI	615261	MAINTENANCE INFORMATIQUE
DIRECTION DU SYSTEME D'INFORMATION	DSI	61848	COTISATIONS D.S.I.H.
DIRECTION DU SYSTEME D'INFORMATION	DSI	6261	LIAISONS INFORMATIQUES OU SPECIALIS
DIRECTION DU SYSTEME D'INFORMATION	DSI	6265	TELEPHONIE
DIRECTION DU SYSTEME D'INFORMATION	DSI	6284	PRESTATIONS EXTERIEURES - INFORMATIQUE
DIRECTION DU SYSTEME D'INFORMATION	DSI	62882	AUTRES PRESTATIONS INFORMATIQUES ET

**Article 14 : Délégation particulière à la Pharmacie**

Délégation est donnée à **Madame le Docteur Laure MISRAHI** à l'effet de :

- Signer au nom du Directeur tout acte administratif et comptable relatifs à la préparation, l'exécution et le règlement des marchés dans le domaine de la Pharmacie.
- Signer toute correspondance se rapportant à l'activité de son service.
- Gérer les dépenses afférentes aux comptes ci-après des différents budgets dans la limite des crédits autorisés pour l'année (engagement, réception et liquidation (service fait)) :
  - C/6021 - Produits pharmaceutiques et produits à usage médical.
  - C/6022 - Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique.
  - C/6066 - Fournitures médicales.

**Article 15 : Astreintes de direction**

Dans le cadre des astreintes de direction assurées par les personnels de direction ci-dessus mentionnés, délégation est donnée à chaque directeur et cadre figurant au tableau de garde, selon le planning établi par la Direction Générale, à l'effet de signer tous documents (actes collectifs ou individuels, correspondances, dépôts de plainte, etc...) en vue d'assurer la continuité du fonctionnement de l'établissement et de répondre aux situations d'urgence ou de nécessité de soins.

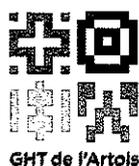
## **CHAPITRE III : DESIGNATION POUVOIRS ADJUDICATEURS DELEGUES**

### **Article 1<sup>er</sup>** :

**Madame Emeline BERTRAND** est désignée en qualité de pouvoir adjudicateur pour les marchés dont le montant est inférieur à 90.000 € (quatre-vingt-dix mille euros) et dont la passation est nécessaire à l'exécution des attributions dévolues au chapitre I à la Direction de l'Environnement, de la Logistique, des Transports et des Achats dans le respect des crédits budgétaires.

Dans le cadre de la passation des marchés et des avenants, délégation est donnée à **Madame Emeline BERTRAND** pour signer au nom du Directeur Général les documents suivants :

1. Conventions d'engagement au GCS type UniHa, RESAH.
2. Procès-Verbaux de réception des offres.
3. Procès-Verbaux d'ouverture des plis.
4. Procès-Verbaux Commissions de choix marché < 90 000 €.
5. Courriers aux retenus et non retenus.
6. Avenants dans le cadre des marchés 90 000 €.
7. Certificats administratifs.



## **CHAPITRE IV : DISPOSITIONS GENERALES**

### **Article 1<sup>er</sup> : Reporting**

Chacune des délégations énumérées aux chapitres 1 et 2 s'exerce pleinement dans la limite des responsabilités des autres directions fonctionnelles.

Chaque cadre de direction, titulaire de délégation met en œuvre, en liaison avec le secrétariat du Directeur, tous les moyens pour rendre compte en temps voulu, et au moins une fois par quinzaine, de l'évolution des affaires faisant l'objet de délégation, ainsi que des initiatives et décisions ayant un impact institutionnel particulier.

### **Article 2 :**

La présente décision est applicable à compter du 15 juillet 2019.

La Bassée, le 10 juillet 2019

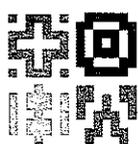
Le Directeur des 4 établissements du GHT de l'Artois,

Edmond MACKOWIAK



## **DESTINATAIRES :**

Monsieur Frédéric DESCAMPS	Trésorier Principal
Monsieur Dominique DESCHILDRE	Direction du site de La Bassée
Madame Emilie DEMAN	Direction Générale Adjointe
Madame Claire LAURENT	Direction des Affaires Financières
Madame Madeleine DOMITIN	Direction des Affaires Financières
Madame Emeline BERTRAND	Direction de l'Environnement, de la Logistique, des Transports et des Achats
Madame Virginie PIGOT	Direction Communication, Qualité et Risques
Monsieur Olivier FROMENTIN	Direction du Biomédical
Madame Sylvie CHOQUET	Direction des Ressources Humaines
Monsieur Nicolas VANRUMBEKE	Direction des Ressources Humaines
Madame Agnès WYNEN	Direction des Soins
Madame Francine BREYNE	Direction des Affaires Médicales et de la Recherche Clinique
Monsieur Laurent ZADERATZKY	Direction des Travaux, de la Sécurité et du Nouvel Hôpital
Madame Anne-Sophie DELHAYE	Direction du site d'Hénin-Beaumont
Madame Elisabeth MONNIN	Direction de la Filière Gériatrique (EPHAD Les Jardins de l'Estracelles)
Monsieur Jalal SOUJAD	Direction du Système d'Information Hospitalier et du Numérique
Monsieur Julien DEPRET	Direction des Travaux, de la Sécurité et du Nouvel Hôpital
Monsieur Didier LEFEBVRE	Direction des Travaux, de la Sécurité et du Nouvel Hôpital
Madame Claire DESUTTER	Direction des Travaux, de la Sécurité et du Nouvel Hôpital
Madame Laura LEMORT	Direction Générale Adjointe
Madame Agnès BETHUNE	Direction des Affaires Financières
Monsieur Nicolas SZTUREMSKI	Direction des Affaires Financières
Madame Stéphanie LEBON	Direction des Affaires Financières
Monsieur Maxime MEUNIER	Direction de l'Environnement, de la Logistique, des Transports et des Achats
Madame Nathalie HOUSSOY	Direction de l'Environnement, de la Logistique, des Transports et des Achats
Monsieur Marc CHARPENTIER	Direction de l'Environnement, de la Logistique, des Transports et des Achats
Madame Anne DAELMAN	Direction de l'Environnement, de la Logistique, des Transports et des Achats
Madame Edwige LESAFFRE	Direction de l'Environnement, de la Logistique, des Transports et des Achats
Madame Marie-Amélie SEGARD	Direction de l'Environnement, de la Logistique, des Transports et des Achats
Madame Isabelle HACCART	Direction de l'Environnement, de la Logistique, des Transports et des Achats
Monsieur Sylvain DI FRANCO	Direction de l'Environnement, de la Logistique, des Transports et des Achats
Monsieur Eddy RAINGUEZ	Direction de l'Environnement, de la Logistique, des Transports et des Achats
Monsieur Gilles MENIER	Direction de l'Environnement, de la Logistique, des Transports et des Achats
Monsieur Guillaume FLANQUART	Direction de l'Environnement, de la Logistique, des Transports et des Achats



Monsieur Thierry PAJAKOWSKI	Direction de l'Environnement, de la Logistique, des Transports et des Achats
Monsieur Jean-Michel ROUSSEL	Direction de l'Environnement, de la Logistique, des Transports et des Achats
Monsieur Hocine DJOUDER	Direction de l'Environnement, de la Logistique, des Transports et des Achats
Madame Stéphanie LAPINSKI	Direction de l'Environnement, de la Logistique, des Transports et des Achats
Monsieur Marc MORA	Direction Communication, Qualité et Risques
Madame Virginie DEHAUDT	Direction Communication, Qualité et Risques
Monsieur Thomas JACQUEMONT	Direction Communication, Qualité et Risques
Madame Nora BOUGHRIET	Direction Communication, Qualité et Risques
Madame Lydia ZIEMBINSKI	Direction du Biomédical
Madame Virginie PRESVOST	Direction des Ressources Humaines
Madame Sylvie SCHMIDT	Direction des Ressources Humaines
Madame Cécile LION	Direction des Ressources Humaines
Monsieur Claude SABRE	Direction des Soins
Monsieur Nicolas LEFEBVRE	Direction des Soins
Madame Danièle OLIVIER	Direction des Soins
Madame Sandrine BAROUX	Direction des Affaires Médicales et de la Recherche Clinique
Madame Claire FERNANDES	Direction des Affaires Médicales et de la Recherche Clinique
Madame Sophie VASSEUR	Direction des Affaires Médicales et de la Recherche Clinique
Madame Bénédicte BOTTIN	Direction de la Filière Gériatrique
Monsieur Olivier GAVREL	Direction du Système d'Information Hospitalier et du Numérique
Monsieur Jean-Michel DEVINCRE	Direction du Système d'Information Hospitalier et du Numérique
Monsieur Hervé BOTERMAN	Direction du Système d'Information Hospitalier et du Numérique
Madame le Docteur Laure MISRAHI	Pôle Inter-Etablissements Pharmacie et Stérilisation

